

Introduction

La Via Campesina est un mouvement international de paysans, de petits et moyens producteurs, d'agriculteurs sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes et de travailleurs agricoles. C'est un mouvement autonome, pluraliste, indépendant de toute affiliation d'ordre politique, économique ou autre. Nous avons des membres en Asie, en Afrique, en Europe et dans les Amériques.

Pendant la Sixième Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce tenue à Hong Kong en décembre 2005, une délégation internationale de La Via Campesina était présente pour faire entendre notre voix. Les négociations commerciales de l'O.M.C. obligent tous les pays, notamment les pays en développement, à ouvrir leurs marchés alimentaires, leur économie de la pêche, leur sylviculture et leurs services publics aux multinationales, ce qui va avoir des effets catastrophiques pour des millions de paysans, de petits agriculteurs, de travailleurs et d'indigènes du monde entier. Tout en étant confrontés à un accroissement de leurs importations agro-alimentaires, les pays en développement voient les prix de leur production nationale baisser. Les paysans n'arrivent pas à écouler leur production sur leur marché local et national et l'économie locale s'effondre. Il y a eu de nombreux suicides chez les agriculteurs de Corée du Sud, d'Inde et de Chine. Un grand nombre de travailleurs et de pauvres perdent actuellement leur emploi car les multinationales spolient les ressources naturelles, halieutiques et sylvicoles des familles indigènes et rurales. Ces négociations ont pour unique objet de brader la vie et le gagne-pain des indigènes, des paysans, des travailleurs et des pauvres du monde entier.

La lutte de Hong Kong ne nous empêchera jamais de continuer à nous battre contre les politiques néolibérales et pour la protection des droits humains. La nuit du 17 décembre, des manifestants ont été battus, électrocutés et gazés par la police et 1.300 personnes ont été arrêtées, pour la plupart des agriculteurs. Lors de ces arrestations, les droits humains ont été bafoués. Deux agriculteurs de la Ligue Paysanne Coréenne (KPL) étaient toujours retenus par les tribunaux de Hong Kong en mars 2006, alors que bien d'autres ont été libérés.

Depuis des années, La Via Campesina fait campagne pour la reconnaissance des droits des paysans. Dans beaucoup de pays, nos membres ont des difficultés à faire respecter ces droits et à obtenir la protection des droits de l'Homme par l'Etat. En Indonésie, par exemple, la police a tiré sur les paysans rassemblés à Tanak Awuk, Lombok, Nusa Tenggara de l'Ouest. Au Guatemala, la répression a frappé les paysannes et les paysans qui manifestaient contre l'accord de libre-échange. Les agriculteurs de Peyongteak, en Corée du Sud, se battent pour reprendre leurs terres à la base militaire américaine.

Ce rapport sur la violation des droits des paysans est le troisième rapport rédigé par La Via Campesina. Il se divise en deux parties, la première porte sur des cas présentés par tous les membres de La Via Campesina, la seconde constitue une contribution de FIAN International qui analyse les droits de l'Homme et la réforme de l'ONU. Outre cette analyse, le rapport inclut aussi les cas présentés par la Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire. Le Rapport annuel sera présenté à Genève au moment de la session annuelle de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Jakarta, 13 mars 2006

Rapport annuel : violations des droits de l'homme des paysans

Un rapport sur les cas et les caractéristiques des violations en 2006

Table des matières :

I. Introduction	01
II. Sujets sélectionnés :	
1. L'oppression des leaders paysans fait partie de notre quotidien.	03
2. Les changements actuels dans le mouvement des droits de l'homme : Répercussions sur le travail sur les droits de l'homme dans les mouvements paysans.	05
3. Les paysans et les autres mouvements sociaux jouent un rôle moteur dans la défense des droits de l'Homme.	07
4. La Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR) : Un premier bilan.	09
5. La victoire des paysans pour la défense des semences contre la technologie Terminator.	10
III. Cas de violations rapportés par des membres de La Via Campesina et du Réseau d'Urgence de la Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire.	
1. KCPT Pyeongtaek : Village de Daechuri, Corée du Sud.	11
2. Ligue des Paysans Coréens (LPC) : La libéralisation du marché coréen du riz nombreux suicides, un paysan battu à mort par les policiers.	12
3. Confédération Paysanne en France : José Bové condamné à 4 mois de prison.	13
4. CONAMUCA, République Dominicaine : le droit à l'eau et aux ressources naturelles.	14
5. Les cas de violations rapportés par le Réseau d'Urgence de la Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire.	14
IV. Rapports	
1. Rapport sur les droits paysans, Indonésie.	25
2. Rapport sur la situation des droits de l'homme pour les paysans colombiens.	28
3. Rapport venant de Haïti.	31
4. Rapport de la lutte de La Via Campesina pendant la conférence de l'OMC à Hong Kong.	34

II. Introduction

Ce rapport sur les « violations des droits des paysans en 2006 » est le troisième d'une série de rapports annuels visant à faire connaître la situation quotidienne des paysans dans le monde. La plupart des rapports internationaux omettent de traiter de cette réalité. Or, malgré leur diversité, les paysans sont confrontés à des problèmes très similaires. Il suffit d'étudier les problèmes auxquels les petits paysans font face aujourd'hui dans différentes parties du monde pour se rendre compte que de nombreux problèmes sont communs à tous, par exemple la sécurisation du droit à la terre, les difficultés à s'organiser, l'oppression politique, etc. Ce rapport permet de montrer que de nombreux problèmes auxquels les petits paysans sont confrontés ne sont pas « seulement » des conflits locaux entre différents groupes qui luttent pour le contrôle des terres ou qui contestent les titres de propriété. Si on regarde les choses de manière globale, on s'aperçoit qu'il existe un certain nombre d'éléments caractéristiques des violations des droits fondamentaux des petits paysans. C'est justement parce que ces éléments caractéristiques existent qu'il est nécessaire de mettre en place des réponses politiques systématiques pour apporter des solutions adaptées.

Les petits paysans représentent un des groupes les plus marginalisés dans le monde. Le rapport de 2005 traite en profondeur de cette question et il est important de rappeler que la moitié des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des petits paysans. Selon un des derniers rapports de l'ONU sur ce sujet le rapport du « Détachement Spécial sur le Faim » du Projet Millenium 2004, les deux tiers des paysans vivent dans les conditions de pauvreté extrême. Ce rapport étudie la situation socio-économique des petits paysans. Beaucoup vivent dans des zones marginalisées et ne disposent ni des ressources productives nécessaires ni d'un accès adéquate aux services publics, que ce soit l'eau, les services de santé, les voies de communication, la formation agricole ou seulement l'accès à l'information. Souvent il n'existe même pas une voie d'accès aux marchés locaux. Le fait qu'ils ne disposent pas de preuves qu'ils possèdent la terre explique souvent qu'on leur refuse un crédit. C'est encore plus difficile pour les femmes, qui sont confrontées à une double discrimination : on concède encore plus difficilement un certificat de propriété, la reconnaissance et la protection des droits à la terre, à l'eau ou aux semences aux paysannes qu'aux hommes.

La marginalisation est souvent également une marginalisation politique. Dans beaucoup de pays, on ne s'occupe que très peu des problèmes des petits paysans. D'autres sujets prennent une importance beaucoup plus grande pour les dirigeants politiques qui sont pour la plupart des urbains. Selon les chiffres de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO) des Nations Unis, les pays en développement ont divisé par deux leur soutien au développement agricole et rural au cours de la dernière décennie. Le fait que les budgets agricoles soient réduits est le signe d'un grave problème : les besoins urgents des petits paysans ne sont pas pris en compte dans les décisions politiques nationales et internationales. Des questions clés, telles celle de la répartition du capital productif, ne sont quasiment jamais abordées. Or, les conflits liés à l'accès à la terre se multiplient dans plusieurs régions du monde, d'une part du fait de la concentration croissante (souvent acquise par la force) des richesses produites entre les mains des grands propriétaires, et d'autre part du fait de la concurrence accrue pour l'acquisition des terres et l'eau pour le développement de sites industriels autour des villes ou pour d'autres projets d'infrastructures touristiques, d'aéroports, de terrains du golf etc. On donne rarement la priorité aux projets de développement rural au

profit des paysans de la région quand ils entrent en concurrence avec des projets liés à ce genre d'intérêt, bien que ces derniers créent souvent moins d'emplois. Et lorsque ces projets se réalisent, c'est très souvent aux dépens des droits économiques, sociaux et culturels des petits paysans.

Ce rapport montre que la marginalisation politique s'accompagne souvent d'une répression vis-à-vis des organisations paysannes. Les violations des droits économiques, sociaux et culturels vont de pair avec les violations des droits civiques et politiques. Les leaders paysans, les militants de la réforme agraire, les femmes qui mènent les luttes, sont confrontés à une répression féroce et très souvent à des persécutions, surtout si des intérêts importants sont en jeu. La liberté d'expression, les libertés syndicales, le droit de manifestation et le droit d'agir en tant que mouvement social, sont régulièrement attaqués. Lorsque des mouvements comme les organisations paysannes commencent revendiquer leurs droits, ils risquent la persécution et même l'assassinat, comme le montrent de nombreux exemples rapportés dans ce rapport. Il est temps d'apporter des réponses adéquates aux problèmes extrêmement difficiles que rencontrent les petits paysans dans le monde entier. Ils ont besoin d'être mieux protégés sur le plan légal et politique. Ils doivent être traités avec équité lors des conflits et des négociations sur les biens économiques. Enfin, il est nécessaire d'améliorer leurs accès aux moyens de production, de façon qu'ils puissent se nourrir et gagner leurs vies décentement. En bref, il faut que leurs droits fondamentaux soient mieux respectés et mieux appliqués.

Ce rapport commence par souligner l'augmentation dramatique et alarmante de la répression contre les leaders paysans dans le monde entier. Ensuite, le rapport analyse les changements actuels dans le système des droits de l'homme et ce que cela implique pour les organisations paysannes. Il souligne combien il est important que les leaders des organisations paysannes soient reconnus en tant que défenseurs des droits de l'homme et aient par là droit à une protection appropriée aux niveaux national et international. Un chapitre rend compte des résultats relativement positifs des deux conférences internationales de l'ONU en mars 2006 : La Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR), organisée par la FAO, et le groupe de travail à la Convention sur la Biodiversité à la COP 8 au Brésil. La seconde partie du rapport traite des cas de violation constatés cette année.

III. Sujets sélectionnés :

1. L'oppression des activistes des droits des paysans est une expérience quotidienne pour les meneurs et les activistes paysans.

Les cas exposés ci-après dans le rapport du 2006 sur « les violations des droits paysans » ont une caractéristique commune : la plupart témoignent du fait que les luttes pour l'accès aux ressources productives sont des luttes souvent très violentes. Les leaders paysans sont victimes d'une répression féroce : menaces de mort, expulsions par la force et assassinats sont des faits qui se produisent dans un grand nombre de pays. Bien qu'il n'y ait pas de données globales disponibles pour comptabiliser le nombre de victimes et mesurer l'impact de ces violations, nos expériences quotidiennes au sein du mouvement mondial paysan La Via Campesina et l'inventaire des violations réalisé par FIAN, l'organisation internationale des droits de l'homme qui défend le droit à être nourri, démontrent que dans nombreux pays, le nombre de conflits sociaux et économiques ainsi que les violations des droits de l'homme qui les accompagnent sont en augmentation.

Plusieurs éléments sont liés entre eux ou se produisent en parallèle ; il faut donc considérer ces différents éléments pour expliquer la situation. Ces processus doivent être à la fois analysés et traités comme un ensemble, de façon à apporter les réponses adéquates aux violations des droits de l'Homme auxquelles sont confrontées les zones rurales.

1 : Les réformes agraires sont devenues plus conflictuelles et les forces opposées aux réformes se renforcent. Les processus de réforme agraire connaissent un fort ralentissement, même dans les pays où les réformes avaient permis des progrès vers une économie plus juste et plus équitable il y a une dizaine d'années. La volonté politique de changer une structure agraire injuste héritée de l'histoire a disparu. Le soutien politique aux réformes agraires s'est tari à mesure que l'idéologie néolibérale se renforçait. Même dans les cas où la redistribution des terres avait été réussie (partiellement ou complètement) et où les petits paysans s'étaient vu délivrer des titres de propriété officiels, les processus de contre-réforme agraire ont acquis un soutien croissant dans plusieurs pays, comme aux Philippines, au Honduras ou dans certaines régions du Brésil. Les communautés rurales perdent alors souvent la garantie de leurs droits sur la terre, car la répression exercée par les groupes armés paramilitaires (en Colombie) et par les forces armées privées (au Brésil et aux Philippines) sont une menace permanente qui empêche les paysans de planifier leurs travaux à l'avance et de vivre correctement de leur travail.

2 : L'impunité se généralise. L'autorité de la loi est rarement respectée dans les régions rurales. L'impunité accordée à ceux qui oppriment les travailleurs sans terre et les petits paysans est dans de nombreux pays la violation la plus grave des droits de l'homme. Les expulsions par la force ou les spoliations de terres sans aucune réaction des autorités publiques représentent un exemple symptomatique de ce problème au Brésil, en Colombie, au Honduras, au Guatemala, en Indonésie et aux Philippines. Souvent, les petits paysans acquièrent un bout de terre grâce aux processus de réforme agraire après avoir répondu à toutes les obligations légales. Or, dès qu'ils s'installent sur leurs terres, ils en sont chassés par des hommes de main ou des groupes armés. Trop souvent, les petits paysans ne sont protégés ni par la police ni par le système judiciaire. Cette menace permanente est facteur d'insécurité et

cette insécurité rend impossible l'activité agricole, ce qui oblige certains paysans à abandonner leurs terres.

Les cas de persécution et d'oppression ne sont pas assez pris en compte par les gouvernements (les ministères de la justice) ou par les institutions indépendantes comme les organisations nationales des droits de l'homme. Les organisations nationales des droits de l'homme n'ont soit pas les moyens soit pas le mandat d'enquêter sur des « conflits agraires » qui sont longs et compliqués. Pour ne donner qu'un exemple de l'importance de l'impunité dans beaucoup de pays, on peut citer l'exemple du Brésil : pendant les 20 dernières années, plus de 1 425 ouvriers agricoles, leaders ou militants impliqués dans les mouvements sociaux luttant pour la réforme agraire et pour la redistribution des terres, ont été assassinés. L'impunité est totale pour ceux qui ont commis ces crimes : à ce jour, seulement 79 cas sont passés en jugement et seulement 15 tueurs à gages et 69 commanditaires ont été condamnés. En 2005, 1 881 conflits agraires ont été enregistrés et plus de 160 000 familles ont souffert de différentes formes de violence commises par ceux qui convoitaient leurs terres, 3 ouvriers agricoles sont morts d'épuisement dans des plantations de canne à sucre et 7 707 ouvriers étaient victimes d'esclavagisme.

3: Les organisations paysannes sont les cibles privilégiées de la répression exercée par les acteurs privés et les Etats. Régulièrement, on signale l'assassinat d'activistes agricoles. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le nombre de pays dans lesquels ces assassinats ont lieu augmente (voir le cas du Honduras). Dans le même temps, les menaces et les actes de répression envers les organisations paysannes sont eux aussi en augmentation. Ce qui c'est passé au Guatemala est emblématique des conditions dans lesquelles les organisations paysannes travaillent dans beaucoup de pays : les bureaux d'une organisation paysanne ont été saccagés et les ordinateurs volés. Ces événements restent souvent non résolus par la justice, ce qui encourage les responsables de ces actes à continuer de sévir en utilisant les mêmes méthodes.

Lorsque ces trois tendances vont de pair, ce qui est le cas dans de nombreux pays, les conséquences peuvent être dramatiques. Les exemples documentés dans ce rapport de violations commises en Colombie sont le signe d'une destruction systématique des communautés rurales. Même les nouveaux mécanismes de la législation colombienne qui visent à sécuriser les titres de propriété, les « Zones de Réserve Paysanne », ne fonctionnent guère, car parallèlement, selon les chiffres du gouvernement, plus de trois millions de personnes sont déplacées. Les exemples de spoliations des terres indigènes dans la région de Cauca montrent la rapidité et l'efficacité avec laquelle on peut voler des terres. Aujourd'hui, en Colombie, on peut observer une augmentation accélérée de la concentration des terres dans les mains des propriétaires possédant des propriétés de plus de 2 000 hectares. Seulement environ 15 000 propriétaires, soit environ de 0,4% des propriétaires colombiens, contrôlent 61% des terres enregistrées au cadastre.

4 : Les usages non agricoles de la terre génèrent de plus en plus des conflits : On constate une augmentation du nombre de cas de conflits agraires liés à un usage non agricole de la terre. C'est particulièrement vrai dans les zones de « développement national », où l'agriculture n'est plus prioritaire face aux autres activités, par exemple des aéroports, des routes, des sites industriels, des industries minières, du tourisme etc. Dans ce rapport, les cas de conflits en Indonésie et au Corée illustrent ces changements dans l'utilisation des terres qui sont souvent facteurs de violation des droits des paysans.

Dans plusieurs des cas rapportés ici, les conflits apparaissent car la procédure légale n'a pas été correctement suivie, particulièrement lorsqu'il s'agit de populations pauvres qui ne détiennent pas de titres de propriété officiels. Lorsqu'ils sont seulement entendus, leurs revendications sont rarement prises en compte et au mieux les populations peuvent obtenir une maigre compensation.

Tous ces éléments sont au fondement de la revendication commune des membres de La Via Campesina, soutenue par des organisations comme FIAN, en faveur d'une convention internationale pour protéger les droits des paysans. En outre, ces tendances montrent que la lutte pour la protection de tous les droits de l'Homme doit être menée simultanément. Les leaders paysans sont confrontés à des violations de leurs droits politiques parce qu'ils luttent pour leurs droits économiques, sociaux et culturels. Il est aujourd'hui clair que les violations commises contre les petits paysans ont été massivement et systématiquement sous-estimées. Cela doit changer.

2. Les changements actuels dans le mouvement des droits de l'homme : Répercussions sur le travail sur les droits de l'homme dans les mouvements paysans.

Contexte

La Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (appelée par la suite la Commission-DH) a été dissoute. La 62ème session était la dernière. L'évaluation du travail accompli par cette commission ECOSOC est mitigée. Parmi ses réalisations positives, on peut citer l'élaboration de traités et de mesures importantes sur les Droits de l'Homme. Des instruments spécifiques, tels les Rapporteurs Spéciaux sur le droit à une alimentation adéquate, que le logement décent, sur les droits des peuples indigènes, qui ont été établis sous les auspices de la Commission, fonctionnent toujours et doivent être maintenus pour contribuer à une meilleure protection des droits de l'homme.

La Commission-DH a été régulièrement la scène de batailles politiques et diplomatiques acharnées. Ceci est une conséquence naturelle pour une institution qui traite d'affaires hautement sensibles et qui révèle des cas embarrassants de violations des Droits de l'Homme. Néanmoins, ces batailles ont souvent été la cause de blocages à la Commission-DH, ce qui a amené beaucoup d'observateurs à se plaindre du manque de crédibilité et d'efficacité de cette institution.

Afin de préserver les résultats positifs apportés par la Commission-DH, tout en tenant compte de ses faiblesses et en tentant d'y remédier, Jan Eliasson, le président de l'Assemblée Générale de l'ONU, a proposé un projet de résolution qui a été adoptée par les Etats-membres en Mars 2006. Le projet de résolution de l'Assemblée Générale représentait une tentative de compromis entre des Etats qui défendaient des points de vue radicalement différents sur la réforme du système des Nations Unies pour les droits de l'Homme. Certains pays se sont opposés de façon très forte à ce texte, qui a cependant été adopté le 15 mars 2006 par 170 voix pour et 4 voix contre (Etats-Unis, Israël, Palau et Iles Marshall) et 3 voix d'abstention (La Biélorussie, l'Iran et le Venezuela).

La première session du Conseil doit avoir lieu en juin 2006.

Contenu de la Résolution

Tirant des leçons de la Commission-DH, la résolution introduit l'idée d'un système de « rapport établi par les pairs », selon lequel tous les États, y compris les membres du Conseil, seront désormais soumis à une observation internationale de leurs pratiques (via des rapports destinés au Conseil-DH). Les rapports des pairs ont pour but de compléter le travail de surveillance accompli par institutions garantes des traités sur les Droits de l'Homme (comme le Comité Contre la Torture qui contrôle les mises en œuvre de la Convention contre la torture, ou comme le Comité sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels qui contrôle le respect de ces droits). Dans ce contexte, les États membres du nouveau Conseil seront élus pour trois ans par un vote à la majorité de l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent être exclus que par une majorité de 2/3 de l'assemblée générale. Afin d'assurer une rotation, les États-membres ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs.

La résolution prévoit un équilibre géographique parmi les 47 États du Conseil: 13 du Groupe Africain, 13 du Groupe Asiatique, 6 du Groupe de Europe de l'Est, 8 du Groupe de l'Amérique Latine et les États Caraïbes (GRULAC) et 7 du Groupe des États de l'Ouest et autres.

Le nouveau Conseil sera responsable devant l'Assemblée Générale et non plus devant l'ECOSOC comme c'était le cas pour la Commission DH. Le Conseil devrait se réunir plusieurs fois pendant l'année pour un total de 10 semaines minimum.

Selon la résolution, les modalités de participation des ONG et de leurs contribution aux travaux du Conseil-DH (fondées sur la résolution ECOSOC 1996/31) resteront les mêmes. Enfin les procédures spéciales (comme le Rapporteur Spécial pour le Droit à une alimentation adéquate, actuellement Jean Ziegler) seront maintenues et pour cela transférées de la Commission-DH au Conseil-DH. Néanmoins, cette décision positive qui consiste à maintenir tous les mandats et les mécanismes de l'ancienne Commission-DH n'est pas une garantie définitive du maintien de ces compétences.

Les risques occasionnés par la Résolution

Bien qu'il soit encore trop tôt pour l'affirmer avec certitude, cette résolution pourrait représenter des menaces pour la protection des droits des paysans. Par exemple, le Paragraphe 6 du texte qui stipule : « (...) que le Conseil prendra en charge la révision et s'il est nécessaire l'amélioration et la rationalisation de tout mandat, mécanisme, fonction et responsabilité de la Commission sur les Droits de l'Homme, afin de maintenir un système de procédures spéciales, d'avis des experts et de procédures de plaintes. Le Conseil devra rendre cet étude moins d'un an après la tenue de la première session ».

Le rapport après la première année sur les mandats et des procédures devrait avoir pour but de maintenir et d'améliorer le système de protection des Droits de l'Homme. Néanmoins, le risque existe qu'après un an une négociation essaye d'utiliser cette « rationalisation » pour se débarrasser de certains mandats qui « dérangent » certains États. Dans cette perspective, des ONG et les autres groupes de la société civile doivent rester vigilants et s'assurer que le rapport présentera réellement des améliorations pour le système des Droits de l'Homme.

Une autre critique concerne l'élection/suspension des membres. Comme expliqué ci-dessus, les membres peuvent être élus par une simple majorité mais, une majorité de 2/3 de l'AG est nécessaire pour suspendre un membre ne remplissant pas les exigences de dévouement aux Droits de l'Homme. Cette clause permet aux « mauvais sujets » d'être élus plus facilement que d'être expulsés.

Le défis de la Via Campesina dans ses travaux sur les Droits de l'Homme

Les principaux enjeux pour les mouvements comme la Via Campesina dans ce contexte de réforme sont :

- Comment s'assurer que les Droits Économiques, Sociaux et Culturels garderont une place importante dans le nouveau système, et donc que l'indivisibilité de tous les droits de l'homme sera renforcée ?
- Comment assurer la continuité des travaux accomplis jusque là avec la système des Droits de l'Homme de l'ONU (et tout particulièrement avec les Rapporteurs Spéciaux) jusqu'à ce que le nouveau Conseil-DH présente son premier rapport ?
- Comment s'assurer que ce rapport maintiendra et améliorera le système de protection ?
- Comment assurer l'introduction de nouveaux thèmes dans le système (par exemple les droits des paysans, les violations des droits de l'homme dans le cadre du commerce, les obligations des états extraterritoriaux) et leur maintien dans les priorités actuels.

3. Les paysans et les autres mouvements sociaux jouent un rôle moteur dans la défense des droits de l'Homme.

La Via Campesina et les Défenseurs des Droits de l'Homme

Les travaux accomplis par la Via Campesina montrent que les leaders paysans sont malheureusement souvent victimes d'oppression. Ils sont menacés ou privés de la jouissance de leurs droits de l'homme parce qu'ils luttent pour la reconnaissance et la protection des droits économiques, sociaux et culturels des ruraux pauvres. Tous les cas relevés dans ce rapport illustrent ce constat. C'est pourquoi il est légitime de considérer les leaders paysans comme des défenseurs des droits de l'Homme. Ceci a été reconnu par plusieurs institutions nationales et internationales.

Les paysans : défenseurs des droits de l'Homme

Les leaders paysans et les militants qui luttent pour une redistribution des ressources agraires sont souvent considérés comme des défenseurs des droits de l'Homme, particulièrement dans les pays où l'accès à la terre est très injuste.

La définition donnée par Mme Jilani, le représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies pour les défenseurs des droits de l'Homme apporte des éléments clairs pour la reconnaissance des leaders paysans et des travailleurs sans terre comme potentiels défenseurs des droits de l'Homme :

« Un second problème important concerne la validité des arguments présentés. Il n'est pas essentiel pour un défenseur des droits de l'Homme de présenter des arguments pertinents pour être reconnu comme un vrai défenseur des droits de l'homme. Par exemple, un groupe de défenseurs peut défendre le droit d'une communauté rurale à posséder la terre qu'elle cultive depuis plusieurs générations. Ils peuvent organiser des manifestations contre des intérêts privés qui affirment leur propriété sur les terres en question. Les défenseurs peuvent avoir ou non raison sur qui est vraiment propriétaire de la terre, mais le fait que leurs arguments soient ou non pertinents au regard de la loi ne doit pas être pris en compte pour déterminer s'ils sont de vrais défenseurs des droits de l'homme. La question clé est de savoir si leurs préoccupations relèvent des droits de l'homme.

(...) Les défenseurs des droits de l'homme doivent être définis et acceptés selon les droits qu'ils défendent et selon leur propre droit à le faire. »

Comme les exemples de ce rapport le montrent, les paysans défendent les droits de l'homme et pour cette raison il est légitime qu'ils soient reconnus comme tels et qu'ils reçoivent la protection qui leur est due.

Les paysans : un groupe particulièrement vulnérable

La grande majorité de ceux qui souffrent de faim et de malnutrition dans le monde sont des ruraux. Selon la « typologie des affamés » établie par la « *commission des Nations Unies sur la faim chargée du bilan sur les Objectifs du Millénaire* », 80% des personnes qui ont faim vivent dans les zones rurales et la majorité d'entre eux sont des familles de cultivateurs. Parmi ces 80%, 22% sont sans terre et 8% vivent de la pêche, la cueillette ou l'élevage du bétail.

Les populations qui souffrent de la faim et de la malnutrition sont localisés en grande majorité là où la nourriture est produite. Cela signifie que la faim est dans la plupart des cas la conséquence d'une violation du droit à une alimentation adéquate et du mépris des principes de la souveraineté alimentaire.

L'expérience de la Via Campesina et de FIAN démontrent qu'il est possible d'identifier presque systématiquement les violations des droits à l'origine de la malnutrition. De la protection contre les expulsions forcées au besoin de réformes agraires, beaucoup des causes de la faim sont déjà connues et reconnues au niveau international.

La reconnaissance internationale de l'importance de la question du droit à la terre pour le respect de la souveraineté alimentaire et du droit à une alimentation adéquate

Alors que les États continuent à ignorer leurs obligations vis-à-vis des paysans, de nombreux instruments visent à apporter des solutions aux problèmes des droits de l'homme via les réformes agraires et la question du droit à la terre

Pour n'en citer que quelques uns, prenons le Rapport de 1990 du Rapporteur Spécial pour les Droits Économiques, Sociaux et Culturels de l'ONU, Danilo Türk, qui insiste sur l'importance de l'accès à la terre :

« 121. Le fait que les droits à la terre et les réformes agraires sont essentiels à l'application des droits de l'homme est de plus en plus largement reconnu. Le respect de divers droits économiques, sociaux et culturels est en relation directe avec l'accès à la terre, par exemple le droit de manger à sa faim, le droit au logement, le droit de vivre décemment, le droit à la culture, les droits des peuples indigènes, et autres. Le Rapporteur Spécial est parfaitement conscient de la sensibilité et du caractère polémique qui entoure les questions relatives aux problèmes de la terre au niveau international, mais il est convaincu qu'il est temps de donner à cette question fondamentale la place qu'elle mérite. Il n'y a pas d'autre question qui soit plus centrale dans les relations de pouvoir dans la société ou dans les questions d'égalité ou de la distribution des richesses, que la question de la terre. » E/CN.4/Sub.2/1990/19

Par ailleurs, une mesure internationale adoptée en Novembre 2004 par les États-membres de la FAO, « le Code volontaire de bonnes pratiques pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », se réfère clairement au rôle des Défenseurs des Droits de l'Homme à leur nécessaire protection.

En plus des dispositions générales pour la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, le Code de bonnes pratiques souligne de façon spécifique l'importance de la reconnaissance et de la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme afin de concrétiser le droit à l'alimentation. L'article 1.4. du code de bonnes pratiques affirme que:

« Les États doivent garantir, en accord avec leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme, une protection équitable et un procès juste à tout individu, y compris les défenseurs des droits de l'homme qui luttent pour la réalisation progressive au droit à une alimentation adéquate »

Cependant que le code de bonnes pratiques volontaire affirme clairement l'importance de défendre les militants engagés pour la défense des droits de l'Homme, il insiste également sur la nécessité de permettre l'accès au capital et aux ressources productives pour parvenir à l'application du droit à un niveau de vie décente.

4. La Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR) : Un premier bilan.

Presque 30 ans après que la première Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CMRADR), en 1979, s'est tenue du 6 au 10 Mars 2006 à Porto Alegre, au Brésil, la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR), organisée par l'organisation internationale de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et accueillie par le gouvernement brésilien.

La déclaration finale de la conférence souligne le rôle essentiel des réformes agraires dans la lutte contre la faim et le besoin d'un modèle de développement durable et du respect des droits de l'Homme. Elle adopte une approche participative basée sur les droits économiques, sociaux et culturels en faveur d'une gestion équitable des terres, des forêts et des autres ressources. Elle souligne notamment l'importance de la participation des femmes, des populations pauvres et les groupes vulnérables aux décisions. Particulièrement dans les pays où les inégalités sociales, la pauvreté et la faim atteignent des niveaux importants, la réforme agraire doit élargir et garantir l'accès et le contrôle de la terre et des autres ressources. Les États doivent exercer un rôle crucial dans la réalisation des réformes agraires. En outre, la solidarité internationale et l'aide aux organisations des petits paysans, de travailleurs agricoles et de sans terre, doivent progresser. Afin de soutenir les réformes agraires, la FAO souhaite établir une tribune permanente pour un dialogue social et pour la coopération, la surveillance et l'évaluation des progrès des réformes agraires et du développement rural. Dans ce contexte, la déclaration finale demande à la Commission pour la Sécurité Alimentaire Mondiale de la FAO d'adopter les mesures appropriées afin de faire appliquer la Déclaration CIRADR.

Les organisations et les mouvements civils et sociaux ont accueilli de façon positive le fait que soit adoptée dans la déclaration finale une démarche basée sur les droits économiques, sociaux et culturels pour un accès et une utilisation équitable des terres, des eaux, des forêts et des autres ressources naturelles. L'adoption d'une approche basée sur les droits pour aborder les questions de terres et de ressources de production était sujette à de nombreux débats lors de la rédaction de la déclaration. De plus, la déclaration finale reconnaît explicitement le rôle des organisations de la société civile qui défendent la souveraineté alimentaire et les invite à participer au processus de développement des mesures

appropriées afin de permettre la réalisation de la Déclaration CIRADR ainsi qu'une série de lignes directrices pour la surveillance de l'instauration de la Déclaration. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile espèrent que le CIRADR est le début d'un processus d'analyse rétrospective des politiques de développement rural et des politiques agraires mises en place dans la lignée du courant dominant et appliquées dans le contexte des politiques d'ajustement structurels de ces dernières décennies.

Cependant, les mouvements sociaux et les organisations de sociétés civiles critiquent ouvertement l'absence de nombreux gouvernements à la conférence. Seulement 80 pays sur les 188 qui étaient invités à la conférence de la FAO ont envoyé des délégations à Porto Alegre. Aucun chef d'État n'était présent. De plus, les organisations de la société civile ont accusé les gouvernements de diminuer les aides contre la faim, en réduisant le budget de la FAO et en supprimant plusieurs programmes de développement rural et de réforme agraire.

Le Forum « Terre, Territoire et Dignité »

En parallèle à la Conférence de la FAO, les mouvements de travailleurs sans terre, de femmes rurales, de petits pêcheurs, de petits paysans, d'ouvriers agricoles, de peuples indigènes, de jeunesse rurale, de nomades pastoraux et de peuples des forêts de tous les continents se sont rassemblés pour le Forum « Terre, Territoire et Dignité ». La Commission de Planification Internationale des ONG et des organisations de la société civile pour la Souveraineté Alimentaire (CPI) avait organisé cet événement. Ce Forum était un espace indépendant et autogéré pour débattre et exprimer des propositions qui devaient contribuer aux actions des mouvements sociaux et à la Conférence Intergouvernementale.

S'adressant aux gouvernements présents à CIRADR, Tui Aroha Warmenhoven, une Maorie de la Nouvelle Zélande, a fait une déclaration politique qui résume la déclaration finale du Forum parallèle. Dans son discours, elle a souligné les points suivants:

« Les réformes agraires ne doivent en aucun cas être assujetties ou entravées par les accords internationaux de libre-échange. Les réformes agraires impliquent des obligations liées aux droits de l'homme. Les Traités pour les Droits de l'Homme sont supérieurs légalement à tout autre accord de libre-échange. Nous demandons donc à nos gouvernements de respecter leurs engagements concernant les droits de l'homme et de définir d'une manière autonome des politiques de réforme agraire. Nous considérons inacceptable le fait que les gouvernements soumettent les réformes agraires aux conditions posées par l'OMC.

Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile sont indispensables. Nous exigeons un dialogue d'égal à égal entre les gouvernements et les organisations de la société civile. Ceci est un principe fondamental qui à l'avenir devra être respecté.

Nous demandons aux gouvernements et à la FAO de donner la priorité aux réformes agraires. C'est un nouveau départ pour le processus de réforme agraire. Nous condamnons les pays puissants qui n'ont pas reconnu l'importance de cette conférence.

Nous demandons aux gouvernements de prendre leurs responsabilités pour assurer à la FAO les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs. La FAO ne peut accomplir son mandat dans

la situation actuelle.

Nous recommandons aux gouvernements qui sont disposés à instaurer les programmes de réforme agraire d'établir un « Programme Spécial pour la Réforme Agraire » qui devrait soutenir le processus de réforme agraire au niveau national.

La nouvelle réforme agraire doit reconnaître comme des acteurs essentiels les paysans, les familles agricoles, les peuples indigènes, les travailleurs sans terre, les petits pêcheurs, les ouvriers agricoles, les migrants, les populations d'éleveurs nomades, les communautés forestières, les femmes rurales et la jeunesse. »

La déclaration du Forum parallèle est incluse dans les documents de CIRADR.

5. Victoire des paysans pour la défense des semences contre la technologie Terminator.

La Via Campesina se félicite de la décision prise par le groupe de travail de la Convention sur la Biodiversité à la COP 8 à Curitiba, au Brésil, le 24 Mars 2006, de maintenir et de renforcer le moratoire de facto sur la technologie Terminator. Cette technologie, aussi appelée GURT (Technologie des Restriction des Usages Génétiques), insère un gène qui rend stérile les graines de la plante ; la graine traitée va pousser mais les graines que produisent ces plantes ne germeront pas. Cette technologie met en danger le droit des paysans à avoir accès et à utiliser des semences, parce qu'elle les empêche de reproduire leurs propres semences comme ils l'ont fait depuis des millénaires.

La décision a été prise alors que des centaines de paysans et d'agriculteurs sans terre de la Via Campesina protestaient devant le centre de conférence où la question de l'interdiction de la technologie Terminator était en discussion. Cette décision est une victoire pour les paysannes et les paysans, les peuples indigènes, la jeunesse, les ONG, les groupes environnementaux et les autres organisations de la société civile qui menaient campagne depuis des années contre les firmes internationales qui détiennent les brevets sur les « graines suicidaires » (comme Monsanto, Syngenta, Dupont etc.).

Pendant les débats à la COP 8, une large coalition de pays et de groupes de la société civile soutenait le moratoire, tandis que seuls un petit nombre de pays défendaient activement l'autorisation de conduire des essais en plein champ avec la technologie Terminator, se basant sur une « évaluation des risques au cas par cas » (l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Canada et les États-unis). Le feu vert pour les essais en plein champ aurait mené à la commercialisation des graines, à la disparition certaine des moyens de subsistance des paysans, à la contamination de l'environnement et la destruction de la biodiversité.

Des milliers de paysans se sont mobilisés à Curitiba avec la Via Campesina pour demander une interdiction totale au niveau international de la technologie Terminator. Toute recherche sur une technologie immorale qui augmenterait la faim dans le monde en empêchant des millions de paysans de garder leurs propres semences devrait être interdite. La Via Campesina appelle les gouvernements des pays du monde entier à promulguer des lois interdisant la technologie Terminator et les OGM (le Brésil et l'Inde ont déjà interdit Terminator au niveau national).

III Cas de violations rapportés par des membres de La Via Campesina et du Réseau d'Urgence de la Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire.

1. KCPT Pyeongtaek : Village de Daechuri, Corée du Sud.

La province de Peongtaek en Corée du Sud, se situe à un peu plus d'une heure de route au sud de Séoul et est une région très agricole. Les espaces urbains en croissance sont séparées par des vastes étendues de rizières et de champs de maraîchage. Les chemins ne sont souvent rien de plus que d'étroits rubans goudronnés serpentant à travers une mer de rizières qui paraît sans fin. De mars à fin octobre, on peut voir des villageois, jeunes et vieux, travaillant ensemble comme ils l'ont toujours fait dans les rizières, avec pour toile de fond idyllique de douces montagnes et de riches forêts de pin, paysage qui caractérise la plupart de la péninsule coréenne.

Depuis plus de 100 ans, cette région est aussi une terre d'occupation, d'abord par l'armée impériale japonaise, ensuite par les forces militaires des États-Unis. Les États-Unis détiennent actuellement 96 bases militaires en Corée du Sud, soit une superficie totale de plus de 74 millions de Pyong (1 pyong = environ 2 mètre²). La base de Anjungri, connue sous le nom de Camp Humphreys, était d'abord une base coloniale japonaise qui couvrait entre 300 000 et 400 000 pyong, des terres spoliées aux villageois qui n'ont jamais reçu la moindre compensation. Quand les Américains ont débarqué à Anjungri, ils ont élargi la base, en déplaçant une nouvelle fois par la force les paysans des 6 villages alentour. Aujourd'hui, le Camp Humphreys couvre 1,5 millions de pyongs.

À proximité, à Songtan, l'armée de l'air américaine détient l'énorme base aérienne de Osan (2 millions de pyongs), qui a été construite en 1952 pendant la guerre de Corée. En plein hiver 1952, les paysans de 4 villages ont été évacués de force de leurs terres, sans compensation. Beaucoup de ces paysans, dont les familles cultivaient cette région depuis des générations, n'avaient aucun endroit où aller et ont dû passer le rude hiver coréen dans quelques tentes misérables sur les bords du ruisseau Jinwooi.

Les États-Unis sont actuellement en train d'installer leurs forces militaires sur d'autres sites dans la péninsule coréenne, dans le cadre du « Global Posture Review » (restructuration globale d'orientation). Au lieu de bases éparpillées partout dans la péninsule, les forces militaires vont être concentrées à Pyeongtaek, à Humphreys/Osan et dans la partie sud de la péninsule, à Busan/Daegu. À Pyeongtaek, les forces militaires ont annoncé qu'elles avaient besoin de plus de 3,5 millions de pyongs pour leur agrandissement et que des terres allaient être saisies dans ce but.

Depuis des années, les paysans de la région Daechuri- Pyeongtaek protestaient contre la présence des forces militaires US. Le mouvement exigeant le retrait des forces militaires américaines s'amplifie et devient un mouvement populaire et unificateur pour beaucoup de Sud-Coréens qui cherchent la liberté politique et économique et la possibilité d'une réconciliation pacifique avec la Corée du Nord. Loin d'écouter la volonté du peuple, les forces militaires américaines ont décidé d'élargir leur base, un projet qui requiert l'élimination par la force ou la coercition de la communauté agricole de Daechuri, à Pyeongtaek. Environ 600 personnes habitaient dans le village, mais 400 paysans ont accepté de vendre leurs terres et leur maison au gouvernement coréen suite au début de la procédure d'expropriation en février 2005. La procédure légale d'expropriation, la prise de force des terres qui appartenaient aux paysans, a finalement eu lieu en décembre 2005, malgré le combat désespéré mené par les paysans et les militants pacifistes

pendant toute l'année. Par exemple, les paysans se sont rendus à la Commission centrale des Expropriations, où les autorités publiques décident si une expropriation est légale ou non, pour faire entendre la voix des populations de ces villages. La Commission a refusé de les écouter. Plus tard, la Commission a décidé que le plan d'expropriation de Daechuri était légal, ce qui a poussé les paysans et les militants à en conclure que le gouvernement et le système légal n'était pas en leur faveur. Reconnaisant la complicité du gouvernement sud-coréen dans ce complot, les villageois paysans ont décidé de reprendre leur propre souveraineté, ils ont renoncé à leur nationalité coréenne, ont rendu leur carte d'inscription de résident au gouvernement local et ont déclaré leur communauté comme région autonome.

2.Ligue des Paysans Coréens (LPC) : La libéralisation du marché coréen du riz de nombreux suicides, un paysan battu à mort par les policiers.

Le paysan coréen Jeon Yong-Cheol est mort le 24 novembre d'une hémorragie cérébrale à la suite de coups portés à la tête par les policiers anti-émeute pendant la manifestation du 15 novembre. Le 15 novembre 2005, des milliers de paysans rassemblés devant l'Assemblée Nationale pour protester contre le projet de ratification de l'accord sur le riz, projet qui libéraliserait le marché coréen du riz au profit des importations des gros producteurs de riz.

Cette manifestation a été refoulée d'une manière extrêmement brutale par les policiers de l'Agence Métropolitaine de la Police de Séoul, bien connus pour leurs méthodes violentes. Des centaines de paysans parmi lesquels beaucoup de personnes âgées ont été blessés pendant la manifestation, dont un paysan de la région de Boryeong, Jeon Yong-Cheol, qui avait 43 ans. Après être revenu chez lui à la fin de la manifestation, il s'est effondré et à 6h30 le 24 novembre, il est mort d'une hémorragie cérébrale. L'équipe de médecins qui l'a autopsié, a déclaré que la cause de la mort fut « un choc externe sévère ». La police prétend que la blessure à la tête serait la conséquence d'une chute non provoquée par les policiers, mais plusieurs témoins ont affirmé qu'il avait été sévèrement frappé à la tête pendant la manifestation et qu'il se plaignait constamment, après la manifestation, qu'il avait mal à la tête et qu'il avait des vertiges.

Contexte :

Contre le souhait des 3,5 millions de paysans coréens et de toute la population coréenne et malgré la lutte acharnée des paysans coréens, l'accord sur le riz a été ratifié le 23 novembre. Kang Ki-Gap, député du Parti des Travailleurs Démocratique et représentant des paysans, avait fait la grève de la faim pendant 28 jours et plusieurs députés ont essayé en vain d'empêcher le vote d'avoir lieu : 139 députés ont voté pour l'accord et 66 contre.

L'accord sur le riz est un accord passé entre 9 grands pays exportateurs de riz, dont la Chine et les Etats-Unis, pour ouvrir le marché coréen du riz. L'accord permet à la Corée de maintenir une tarification sur le riz pour les dix prochaines années. En contrepartie, la Corée devra doubler ses importations obligatoires de riz d'ici 2014, de 4% à environ 8% de sa consommation. De plus, les ventes directes de riz importé (riz non-transformé pour l'utilisation familiale) devront être ouverte jusqu'à 10% puis 30% en 2014. En résumé, cet accord libéralise dès à présent le marché du riz, ce qui rend le délai de 10 ans pour la tarification sans

intérêt.

Les paysans se sont mobilisés quotidiennement pendant des semaines dans tout le pays et ont bloqué des autoroutes à l'aide de leurs véhicules. En plus du paysan qui a été tué par les policiers, deux paysans se sont suicidés pour exprimer leur protestation. La Ligie Paysanne Coréenne (KPL) a annoncé qu'elle continuerait le combat contre le gouvernement de Noh-Moo Hyun et son régime néo-libéral.

3. Confédération Paysanne en France : José Bové condamné à 4 mois de prison.

José Bové a été condamné à 4 mois d'emprisonnement pour sa participation, le 14 juillet 2004, à une action non-violente de destruction de maïs OGM dans le Sud-Ouest de la France (à Menville). 8 autres activistes (dont 7 sont dirigeants des Verts, le parti écologiste français), ont reçu des peines de 2 à 4 mois de prison avec sursis. Ces 9 personnes sont de plus condamnés à payer une amende collective de 110 000 Euros (\$135 000 US) à l'entreprise Pioneer. La peine de José Bové est extrêmement sévère, puisque la procureure n'avait demandé que la révocation de ses droits civiques pendant un an (destitution du droit de vote et de participation aux élections).

Le 17 novembre, 9 activistes de la Confédération Paysanne, pour la plupart membres du Comité National, ont été jugés à Versailles, près de Paris, pour leur participation à la destruction de maïs transgénique sur un terrain, en 2003, pendant que José Bové était derrière les barreaux. L'un des accusés était René Louail, membre de la CPE (Coordination Paysanne Européenne).

Le jour même de la condamnation de José Bové, La Confédération Paysanne a reçu la visite d'un notaire envoyé par MONSANTO, qui voulait que 150 000 Euros soient immédiatement versés (\$180 000 US). Il s'agit d'une amende qui avait été infligée deux ans auparavant pour la destruction d'un champs expérimental près de Toulouse (à Montbequi). Le versement de cette amende n'avaient jamais réclamé jusque-là. Cette visite était un moyen pour Monsanto d'empêcher la Confédération Paysanne de continuer ses actions de résistance aux cultures transgéniques. La Confédération Paysanne qui est déjà confrontée à de graves problèmes financiers sera fragilisée fortement par le paiement de cette amende.

Toutes ces mauvaises nouvelles montrent que les multinationales veulent se débarrasser des mouvements paysans et qu'elles sont prêtes à avoir recours à la répression (prison, fortes amendes etc.) pour obliger les Européens à utiliser leurs semences transgéniques (quant bien même la majorité des Européens refuse de consommer des OGM). Il est cependant important de réaliser que la résistance aux cultures OGM en France n'a jamais été aussi forte. Le mouvement anti-OGM créé il y a 2 ans compte aujourd'hui plus de 5 000 membres qui prennent part activement chaque été à des actes non-violents de destruction de champs expérimentaux.

4. CONAMUCA, République Dominicaine : le droit à l'eau et aux ressources naturelles.

Depuis plus de dix ans, plusieurs organisations populaires de San Cristobal et Peravia se mobilisent pour le droit à l'eau. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste de l'environnement pour remarquer que les rivières Nizao, Nigua, Haina et leurs confluents subissent de fortes dégradations. Depuis plus de dix ans, des industries d'extraction minière se sont développées sur le bord de ces rivières, sans aucune régulation. Ces entreprises ont brisées l'écosystème naturel qui existait entre les rivières et les forêts. Ce déséquilibre écologique affecte la qualité de l'eau, la faune des rivières et les paysages, et entraîne une très forte érosion en amont et en aval. L'érosion détruit les rives de la rivière et altère le flux normal de l'eau, ce qui a un impact catastrophique sur les terres en bordure de rivière. Pour les citoyens de San Cristobal, les conséquences sont le manque d'eau potable, le manque de rivière et le manque de produits issus de cultures qui dépendent des apports en eau. Cela affecte la qualité de vie des populations qui vivent près des rivières. C'est pour faire face à cette situation qu'une coalition d'organisations s'est formée contre les entreprises d'extractions minière et pour la défense des populations avoisinantes. Grâce à leurs efforts communs, le gouvernement a demandé à l'entreprise COCIMAR de partir des bords de la rivière Nigua et a porté plainte contre six autres entreprises qui opéraient sans licence et sans plan environnemental près de la rivière Nizao. La procédure progresse et même si les entreprises ont investi beaucoup d'argent pour gagner le procès, les organisations paysannes et écologiques sont assez optimistes quant au résultat. Elles font cependant remarquer que Alba Sanchez y Asociados est responsable de l'assassinat du militant écologiste Sixto Ramirez, le 12 octobre 1998 pendant de la lutte pour la protection de la rivière Nizao.

5. Les cas de violations rapportés par le Réseau d'Urgence de la Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire.

Philippines: Harcèlement et arrêt judiciaire menacent le droit à l'alimentation de 200 paysans bénéficiaires, Village de Polo, Tanjay City, Negros Oriental

En 1996, 393 hectares de terre qui avaient appartenu à un ancien Sénateur ont été distribués à 200 paysans et à leurs familles. A ce jour, les bénéficiaires n'ont cependant pas encore été installés sur les terres par le Ministère de la Réforme Agraire (DAR), et la Cour d'Appel a récemment statué contre cette mise en œuvre du programme national de réforme agraire. Le propriétaire utilise maintenant cet arrêt de la Cour pour reprendre en main ces terres. S'ils sont privés de terre, les paysans bénéficiaires n'ont pas de quoi se nourrir.

Historique

René Espina est un ancien Sénateur. En 1996, ses 500 hectares de terre sucrière sont tombés sous le coup de la Loi de Réforme Agraire Globale (CARL). Environ 200 paysans ont été sélectionnés par le DAR pour bénéficier de 393 des 500 hectares de terre qui appartenaient à Espina.

M.Espina s'opposa à l'installation des paysans parce qu'il avait loué une partie de ces 393 hectares à des planteurs de canne à sucre. En mai 2004, cependant, le bureau provincial du DAR, avec l'aide de la police et de quelques fonctionnaires du gouvernement local, avaient installé les bénéficiaires sur les terres. Les familles paysannes ont ainsi pu planter des cultures vivrières et gagner un peu d'argent en les vendant au marché. M.Espina commença alors à harceler et à intimider les paysans. Il leur imposa une taxe pour franchir la porte principale, pour passer par la route et pour vendre leurs produits. Le 16 juin 2004, ses hommes de main armés se mirent à harceler physiquement les paysans et à tirer des coups de feu en l'air. Ils tirèrent sur une équipe d'enquête accompagnée de fonctionnaires du DAR. Finalement, les paysans durent quitter les terres, ce qui les priva une fois de plus de leur moyen de subsistance.

Quand le DAR, les paysans et une ONG qui les appuyait décidèrent de les réinstaller le 11 octobre 2004, l'escorte de la Police Nationale des Philippines qui avait été demandée par le DAR ne s'est pas montrée. 70 paysans ont pénétré sur les terres sans l'aide des pouvoirs publics, mais ils durent repartir peu après car les hommes de main de M. Espina ne cessaient de tirer en l'air.

Le 30 janvier 2005, les paysans bénéficiaires occupèrent les terres par la force suite aux échecs continus du DAR pour les y installer. Peu de temps après, ils commencèrent la récolte de la canne à sucre; mais ils furent interrompus dans leur activité par les hommes de main d'Espina, qui reprirent le harcèlement et confisquèrent la récolte. Le bénéfice estimé de cette récolte représente 13 millions de pesos philippins PHP (environ 240,000 USD).

Pour aggraver encore la situation actuelle, la Cour d'Appel a récemment exclu les terres en question du programme national de Réforme Agraire, suite à une requête du propriétaire. La Cour d'Appel est l'un des plus hauts tribunaux des Philippines et peut révoquer l'arrêt d'un tribunal local ou régional, ou une décision de l'exécutif. Bien que son verdict ne soit pas encore définitif ni exécutoire, il va néanmoins à l'encontre de l'article de la CARL selon lequel la décision du DAR est exécutoire immédiatement et sans possibilité d'appel devant la Cour. Il semblerait que M.Espina ait réussi à manipuler la classification des terres auprès des instances municipales et provinciales et à échapper ainsi à l'application du programme de réforme agraire. Actuellement, il utilise le dernier arrêt de la Cour pour reprendre son emprise sur les terres. Le groupe de soutien aux victimes aide maintenant les paysans concernés à saisir la Cour Suprême de cette affaire.

Brésil: L'absence de réforme agraire augmente le nombre des meurtres.

Dans la municipalité d'Anapu, une militante de la CPT (Commission Pastorale de la Terre), soeur Dorothy Stang, et plusieurs autres travailleurs agricoles ont été assassinés en 2005 à cause de leur combat pour une réforme agraire. 90% du territoire d'Anapu est inhabité, c'est à dire que les terres appartiennent à l'Etat mais font l'objet d'occupation illégale (grilagem) par les grands propriétaires terriens, ce qui est la cause principale des litiges fonciers. Une partie de ces terres était destinée à l'application du projet de développement durable (PSD) de la réforme agraire. Mais en l'absence de contrôle de l'Etat, beaucoup de grands propriétaires (grileiros) occupent les terres et en chassent les familles installées.

Historique

Ces 20 dernières années, plus de 1385 travailleurs ruraux, leaders et militants liés aux mouvements sociaux et au combat pour la terre et la réforme agraire ont été assassinés au Brésil. L'impunité de ces crimes est frappante : à ce jour, 77 affaires seulement ont été jugées, 15 gouverneurs et 65 hommes de main ont été condamnés. Outre cette impunité, de nombreuses mesures de sanction ont été prises par les pouvoirs publics contre les travailleurs qui luttent pour leurs droits. En 2003 et 2004, plus de 70.000 familles de paysans ont fait l'objet de violentes expulsions ordonnées par les tribunaux et exécutées brutalement par la police militaire. Plus de 200 travailleurs agricoles, notamment des leaders, sont menacés de mort dans différentes régions du Brésil.

D'après la Comissão Pastoral da Terra (CPT), l'Etat de Pará est l'une des régions du Brésil détenant le record de violations des droits humains liées à des conflits agraires. La municipalité d'Anapu est située au centre, et 90% de son territoire est inhabité (terres appartenant à l'Etat brésilien ou à l'Etat de Pará). L'occupation illicite de ces terres (grilagem) par de grands propriétaires, y compris les terres des indigènes et celles des communautés fluviales, est la cause principale des litiges fonciers.

L'origine de cette situation remonte aux années 70. A l'époque, l'Institut de Colonisation et de Réforme Agraire (INCRA) a planifié l'extension de la frontière agricole par l'implantation de grandes exploitations (de 3000 hectares chacune en moyenne). Ces terres étaient offertes aux gros agriculteurs candidats à l'accord de transfert des terres de l'Etat. Ils étaient censés présenter un plan de travail à mettre en œuvre en 20 ans. Ils avaient l'obligation de créer une entreprise agricole et de faire produire la terre, et l'interdiction de la vendre pendant cette période. A la fin de la période (début 2000), un processus d'inspection a été mis en place et l'INCRA en a conclu qu'une grande majorité des exploitations était improductive. Comme les plans d'occupation n'avaient pas été respectés, la propriété des terres devenait illégale.

C'est ainsi que les accords de transfert de la propriété devaient être dénoncés et la terre rendue au patrimoine de l'Etat brésilien. Aux termes de la Constitution Fédérale, ces terres devaient faire l'objet de la réforme agraire. L'INCRA a gagné un certain nombre de procès et dans bien des cas les "grileiros" sont restés sur place. La négligence de l'Etat, qui ne s'est pas soucié de ces terres, ainsi que les opérations illicites et frauduleuses des marchands de bois et des éleveurs de bovins, sont les facteurs principaux menant aux litiges fonciers.

Le progrès de la lutte pour une nouvelle politique agraire en Anapu tient à la victoire des mouvements sociaux menant à la création du PDS (projet de développement durable) le 13 décembre 2003, qui peut être considéré comme un nouveau modèle de réforme agraire du Gouvernement fédéral, conciliant l'installation des habitants traditionnels de la "transamazônica" (peuples indigènes, communautés fluviales, petits exploitants) et la promotion du développement durable dans une zone d'intérêt environnemental. Mais la terre de « PDS Esperança », qui couvre 145.000 hectares, a subi l'occupation de « grileiros » qui ont reconquis la propriété en se servant des anciens accords de transfert de propriété des domaines publics. Récemment, l'intensité des conflits et des querelles entre gros agriculteurs, marchands de bois et familles de petits paysans s'est accrue suite à l'extension de la frontière agricole (avec notamment l'augmentation de l'élevage de bovins d'abattoir), l'extraction illicite du bois et la hausse des prix fonciers dans la région. Au début de l'année, les conflits se sont enflammés sous l'effet d'une série de meurtres de travailleurs agricoles et de personnes liées au mouvement pour le droit à la terre dans la zone du PDS d'Anapu. Sœur Dorothy Stang, activiste du CPT, qui avait travaillé 30 ans dans la région et recevait des menaces de mort, a adressé plusieurs plaintes et appels au gouvernement fédéral sur les conflits et le crime organisé par les grands propriétaires et « grileiros » de la région. Elle a aussi dénoncé l'implication des autorités locales et régionales et de la police civile et militaire de l'Etat. Le 12 février 2005, la missionnaire a été brutalement tuée de six balles dans le dos et la tête. Le crime a été exécuté par deux hommes de main au service d'agriculteurs qui s'opposaient à l'implantation du « PDS Esperança » et de « Virola Jatobá ». Dans la commune de Parauapebas, plus d'un meurtre lié à des conflits agraires a été perpétré le 15 février. Daniel Soares de Souza, militant syndicaliste et président de l'association pour le projet de hameau Carlos Fonseca, a été tué par six balles tirées à bout portant dans un piège tendu dans la rue menant au hameau, et son meurtre a aggravé encore le poids de la violence dans les zones rurales brésiliennes.

Honduras: Assassinat d'un leader paysan

Le 24 mai 2005, le leader paysan Edickson Roberto Lemus Calderón, Secrétaire Général régional du Bureau national des travailleurs ruraux (Central Nacional de Trabajadores del Campo CNTC) à El Progreso, Yoro, a été assassiné. Il voyageait à bord d'un autobus à El Progreso, quand un inconnu armé a forcé l'autobus à s'arrêter, est monté dedans et a tué Sr. Lemus Calderón de quatre balles dans la tête.

Historique

Le 24 mai 2005, le leader paysan Edickson Roberto Lemus Calderón a été assassiné. Il voyageait à bord du bus urbain n° 70 à El Progreso, quand à 11h30 du matin un inconnu armé a forcé l'autobus à s'arrêter, est monté dedans et a tué Sr. Lemus Calderón de quatre balles dans la tête. Ensuite, l'individu est entré dans un véhicule inconnu qui l'attendait pour quitter le lieu du crime.

Sr. Lemus allait visiter le groupe paysan RENACER, qui avait été expulsé par les autorités publiques du local qu'il avait occupé dans le secteur de Pajuoles à El Progreso le 19 mai.

Dans la région d'El Progreso, la FIAN observe depuis plus de dix ans une situation de graves conflits agraires et de violence perpétrée contre des leaders paysans, en particulier des membres actifs de la CNTC.

Guatemala: Répression contre des paysans, hommes et femmes, qui manifestaient contre l'Accord de Libre Echange

Vers la mi-mars, les forces de la sécurité publique ont réprimé des manifestations de paysans et de civils. L'un des manifestants, Juan López Velásquez, a été tué et des dizaines de personnes ont été blessées. Plusieurs mouvements sociaux guatémaltèques ont convoqué et organisé des manifestations et une grève nationale dans tout le pays, pour protester contre la récente ratification par le Congrès du CAFTA (Accord de Libre Echange entre les Etats-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République Dominicaine). Des mandats d'arrêt ont été prononcés contre deux des principaux leaders paysans et indigènes du pays, Daniel Pascual et Carlos Arreaga. Les événements des 14 et 15 mars représentent une aggravation inquiétante de la violence contre les mouvements sociaux, notamment contre les défenseurs des paysans et des droits humains.

Historique

La manifestation organisée dans la capitale le 14 mars s'est déroulée de façon pacifique. Quelques fauteurs de troubles et des individus infiltrés ont entraîné des révoltes isolées, mais la réaction de la Police Civile Nationale et des militaires s'est retournée contre tous les manifestants. Leurs assauts se sont soldés par des centaines de blessés sous l'impact des coups et d'intoxications par gaz. Au moins deux sièges de mouvements paysans ont fait l'objet d'intimidation. En outre, des mandats d'arrêt ont été prononcés contre Daniel Pascual, coordinateur de la CUC (Comité de l'Union Paysanne) et Carlos Arreaga, coordinateur de la CNOC (Coordination nationale des Organisations paysannes), deux portes parole du monde paysan connus à l'échelle nationale et internationale.

Le lendemain, des manifestants de Huehuetenango ont été brutalement attaqués par des militaires accompagnés d'un groupe de policiers anti-émeutes. L'armée a tiré sur les membres de différentes organisations paysannes qui protestaient contre le Traité sur l'Autoroute Interaméricaine près de Colotenango, Huehuetenango, blessant à mort d'une balle Juan López Velásquez et faisant une dizaine de blessés.

La préoccupation est grande à propos des négociations à huis clos sur le CAFTA, de l'absence d'une politique de développement rural, de la situation agraire injuste, des expulsions forcées souvent violentes et de la nouvelle loi sur les concessions et l'octroi de licences pour les mines de métal à ciel ouvert qui pourrait avoir des conséquences sur le développement durable et méprise les droits des peuples indigènes. Le bureau du Ministère Public du Guatemala a annoncé l'éventualité de mandats d'arrêt contre d'autres leaders sociaux. Une fois de plus, la tendance à criminaliser la protestation sociale et à persécuter les défenseurs des droits humains, notamment les leaders paysans et indigènes, apparaît clairement.

Guatemala: Raids contre les organisations de paysans et les défenseurs des droits humains

Vers la mi-mai, les organisations de paysans et les défenseurs des droits humains ont été victimes de différentes agressions. Le 8 mai, le bureau de la Coordination Nationale des Organisations paysannes (CNOC) a été dévalisé. Le 11 mai, ce fut le tour de celle de Christina Buczko, coordinatrice du projet "Acompañamiento de Austria ADA", et de Byron Garoz, membre de la CONGCOOP. Dans les deux cas, l'objectif principal n'était pas de voler des objets de valeur mais d'emporter des informations importantes et de laisser des traces à des fins d'intimidation.

Historique

La nuit du 7 au 8 mai 2005, le siège central de la Coordinadora Nacional de Organizaciones Campesinas (CNOC) a été dévalisé. Lors de la visite d'inspection in situ réalisée par FIAN International le 9 mai, un constat de la violence avec laquelle les inconnus se sont introduits dans la maison et du vol de tous les ordinateurs et de beaucoup d'archives et de documentation a été fait. Il faut ajouter que les intrus n'ont pas volé d'instruments de valeur comme le scanner ou la photocopieuse, ce qui serait inexplicable dans le cas d'un cambriolage ordinaire. Il est frappant que le Ministère Public ne soit pas arrivé sur les lieux immédiatement après avoir été prévenu par la CNOC, mais seulement un jour plus tard ; qui plus est, les membres de l'organisation ont dû les amener dans leur propre voiture, car ils affirmaient n'avoir aucun moyen de transport à leur disposition.

La CNOC est la référence la plus importante pour les organisations de paysans et d'indigènes du Guatemala, à l'échelle nationale et internationale. Le cambriolage a fortement attiré l'attention et l'inquiétude internationales. La CNOC est aussi le bureau opérationnel du Mouvement Indigène, Paysan, Syndicaliste et populaire (Movimiento Indígena, Campesino, Sindical y Popular, MICSP), qui a activement participé aux protestations contre la ratification du CAFTA et l'adoption par le Congrès de la Loi sur les concessions.

Le 11 mai, la maison de Byron Garoz et de Christina Buczko a aussi été dévalisée par des inconnus. Les intrus ont laissé derrière eux différents messages d'intimidation. Byron Garoz est responsable du programme d'études du développement rural de la Coordination des ONG et des Coopératives (Coordinación de ONGs y Cooperativas, CONGCOOP), qui soutient fermement la CNOC, surtout dans la promotion de la réforme agraire au Guatemala. Christina Buczko est la coordinatrice du projet "Acompañamiento de Austria ADA", qui se consacre au soutien international de différentes organisations et de mouvements de défense des droits humains au Guatemala.

Les deux méfaits décrits sont à inscrire dans la liste des huit cambriolages ayant eu lieu entre le 7 et le 12 mai. Ces actes d'intimidation s'intègrent dans le processus d'escalade de la violence et de la répression que l'on a pu observer au cours des premiers mois de 2005 contre les leaders paysans, leurs organisations et les défenseurs des droits humains, qui a donné lieu au lancement d'actions internationales du réseau d'Urgence, entre autres.

Colombie : les droits des paysans sont menacés

Dans la région de Magdalena Medio, une campagne généralisée d'agression contre l'association paysanne ACVC est menée par l'Etat et le secteur paramilitaire. Les leaders de l'ACVC ont été criminalisés; certains d'entre eux font l'objet de mandats d'arrêt ; Álvaro Manzano, Reinaldo Restrictif et Hernandez Agulhon Rodríguez ont été arrêtés. Un blocus sur les produits alimentaires et de santé frappe la région. L'objectif de ces agressions est d'empêcher l'ACVC de lutter pour la réinstallation de la Zone de Réserve Paysanne (ZRC), située dans la vallée de Cimitarra, créée en décembre 2002 et supprimée par une résolution émise sans l'accord du Comité Directeur d' INCORA, comme en témoignent par écrit les délégués de cette organisation et de deux autres en avril 2003. La ZRC inclue plus de 25.000 paysans dans un processus de développement intégré et de défense des droits humains. Plusieurs secteurs de l'Etat de Colombie sont impliqués dans les actions menées contre l'association. Ces actions vont dans l'intérêt des groupes paramilitaires, des éleveurs et des propriétaires fonciers de Magdalena Medio, qui considèrent la ZRC comme un obstacle à la saisie violente des terres.

Historique

En Colombie, plus de trois millions de paysans ont été violemment expulsés de leurs terres, ce qui aggrave encore l'inégalité du régime foncier. Aujourd'hui un remembrement en parcelles de plus de 2000 hectares est en cours. Ce processus va de pair avec l'abandon croissant de terres cultivables et leur utilisation pour l'élevage extensif et la production d'huile de palme.

Les paysans ont fait obstacle en s'organisant et en proposant des politiques et des instruments leur garantissant l'accès à la terre et protégeant leurs pratiques culturelles. L'un de ces instruments est la création des Zones de Réserve Paysanne (ZRC), reconnues dans la législation colombienne. Dans la situation actuelle d'expulsions forcées, il s'agit là pour les paysans d'un instrument juridique important pour protéger leur territoire, leur autogestion, leur économie et le succès de la réforme agraire et de la refonte de l'agriculture nationale.

Le 10 décembre 2002, suite à toutes sortes de démarches légales, entre autres une audience publique qui avait rassemblé une nombreuse assistance et obtenu la participation active d'institutions et d'experts, l'INCORA (ancien Institut pour la Réforme Agraire) a décrété la création de la Zone de Réserve Paysanne (ZRC) de la vallée de Cimitarra, en application de l'un des accords signés par le Président Andrés Pastrana pendant l'exode paysanne de Magdalena Medio en 1998. La ZRC de la vallée de Cimitarra est un projet de développement régional et de défense globale des droits humains; elle concerne plus de 25.000 paysans des communes rurales de Yondó, Remedios, San Pablo et Cantagallo.

En avril 2003, la ZRC fut supprimée. Le Gouvernement se mit à attaquer systématiquement l'ACVC, en allant jusqu'à créer une organisation parallèle, soutenue par un sénateur et représentant les intérêts des grands propriétaires terriens. Les leaders sont poursuivis et arrêtés; l'armée et les paramilitaires ont imposé à la région un blocus sur les produits alimentaires et sanitaires; des fumigations sont organisées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, financée par l'Administration américaine.

Brésil, Etat de Pará: 20.000 paysans menacés d'expulsion.

Actuellement, plus de 4.732 familles du Sud et du Sud-est de l'Etat de Pará sont menacées d'expulsion. A ce jour, 140 familles ont déjà été expulsées de leurs maisons. Au total, environ 20.000 habitants des communes de Marabá, Rondon do Pará, São João Araguaia, Itupiranga, Paraupébas, Curionópolis, Abel Figueiredo, Eldorado de Carajás, Canaã de Carajás, Tucuruí et Breu Branco pourraient être expulsées.

Historique:

Les régions du Sud et du Sud-est de l'Etat de Pará ont connu une longue histoire de violence, de harcèlement des travailleurs agricoles par les grands propriétaires terriens et de violation des droits humains des paysans. Dans la publication "Land conflicts in Brazil 2004", la Commission pastorale de la Terre (CPT) établit que 15 travailleurs agricoles ont été tués dans l'Etat de Pará en 2004, 16 tentatives de meurtre ont eu lieu et 98 personnes ont été menacées de mort. La CPT révèle dans son rapport des circonstances alarmantes. Bien que 27 patrons et hommes de main aient été arrêtés par contumace, la police ne les a pas encore interpellés.

L'insécurité et la terreur règnent encore actuellement: neuf meurtres ont déjà été enregistrés dans l'Etat de Pará en 2005, dont celui de Soeur Dorothy Stang. En septembre dernier, l'assemblée législative de Pará a décrété des mécanismes d'expulsion. Mais ces expulsions ont été dénoncées par les organisations, avec la médiation de la Défense Agricole Nationale, et elles n'ont jamais eu lieu. D'après les organisations, cette stratégie d'expulsion est le fruit d'une alliance entre différentes fractions du Gouvernement de l'Etat de Simão Jatene et entre dans le cadre d'une opération de « nettoyage des terres » liée à une célébration prévue par les grands propriétaires pour juillet 2005 à Marabá. Début juin la police militaire a amorcé une opération d'expulsion devant impliquer 40 zones. D'après le Mouvement des Paysans sans Terre (MST), environ 20 000 d'entre eux, regroupant des adultes, des personnes âgées et des enfants, ont été déplacés des zones occupées du Sud-est de Pará. D'après la CPT, la Fédération des travailleurs Agricoles de Pará (FETAGRI) et la MST, il y a des exploitations dans les zones occupées qui sont considérées comme improductive ou sont en cours d'expropriation. Ces déplacements menacent non seulement l'intégrité physique des familles, des femmes et des enfants, mais aussi leur droit à la nourriture. Ces familles vivent de ces terres et sont déplacées sans se voir offrir aucune autre solution pour subvenir à leurs besoins et se nourrir. Le 6 juin, la police a violemment expulsé 140 familles des domaines de Boa Sorte et Boa Vista, dans le district de Marabá, où elles occupaient les terres depuis sept ans. Ces domaines de l'Etat, d'environ 6000 hectares au total, sont illégalement sous le contrôle d'un certain propriétaire, Valdoie Camilo. Pendant les expulsions du domaine de Buena Sorte, les travailleurs furent malmenés par la police et les hommes de main de l'hacienda. Pendant cet incident, les agriculteurs Sávio Sousa Silva, José Adriano Silva, Robson de la Cruz et Adirondack José de Olivera, ont été maltraités et menacés de mort par la police. Les policiers ne permirent même pas aux familles d'emporter leurs affaires ou les produits de leur dernière récolte. Des membres des mouvements sociaux de Paraupébas ont témoigné de ces violations des droits des travailleurs. La maison de Raimundo Castro, agriculteur, où 10 sacs de riz étaient stockés, a été incendiée

par la police. Maria de los Reyes était seule quand la police est arrivée, ils lui donnèrent peu de temps quelques heures- pour prendre ses affaires et les sortir dans la rue. Comme elle refusa, la police mit le feu à sa maison, qui contenait 12 sacs de riz et d'autres affaires. D'autres expulsions ont eu lieu dans la commune de Marabá, frappant 100 familles de l'hacienda Globo (considérée comme friches), 48 familles du Remanso (hacienda appartenant à l'Etat et occupée depuis 7 ans), 90 familles d'Estrela de Manhã et 80 familles de Tibiriça (hacienda identifiée comme étant en jachère).

Honduras: Criminalisation des militants de la réforme agraire au Bajo Aguan

Depuis le 23 août 2005, 11 leaders paysans de la région du Bajo Aguan, au Nord du Honduras, sont placés sous mandat d'arrêt par les forces de la sécurité publique. Ces leaders, comme 151 hommes et femmes paysans de huit groupes différents, ont été jugés et accusés d'actions criminelles, alors qu'ils luttent pour la promotion de la Réforme Agraire et le respect de leur droit à la nourriture.

Historique

Le Bajo Aguan, situé au Nord du Honduras, est une région où les conflits agraires abondent, notamment les litiges fonciers entre paysans et grands propriétaires terriens. L'un des sujets les plus polémiques est la mise en œuvre de la Réforme Agraire. Pour mettre un terme aux luttes paysannes, l'une des méthodes les plus courantes et les plus inquiétantes est la criminalisation des leaders.

Récemment, 11 leaders de mouvements paysans et sociaux de la région ont été traduits en justice et placés sous mandat d'arrêt. Ces leaders sont : 1) Irene Ramirez: ancienne coordinatrice du Mouvement Paysan d'Aguan, membre du Centre National des Travailleurs Agricoles (CNTC); 2) Isau Escobar: trésorière du CNTC, Colon, coordinatrice du Mouvement paysan de Rigores; 3) Esly Banegas: Animatrice de la Coordination des Organisations Populaires d'Aguan (COPA), membre du Syndicat des Travailleurs de l'Institut National Agraire (SITRAINA); 4) Mario Lopez: Secrétaire à l'Education du SITRAINA, instructeur en Réforme Agraire à l'Institut National Agraire; 5) Fabio Ochoa: Secrétaire à l'Organisation départementale du Parti d'Unification Démocratique (PUD) et candidat au siège de député au Congrès National (Département Colon); 6) Adolfo Cruz Ruiz: Coordinateur du Mouvement Paysan d'Aguan, membre du CNTC; 7) Juan Ramon Corrales: Secrétaire à l'Education du CNTC, membre du Mouvement Paysan Rigores; 8) Carlos Maradiaga: Secrétaire Général du CNTC, Colon; 9) Clemente Brizuela: membre de la Fédération Hondurienne des Coopératives de la Réforme Agraire (FECORAH), Vice-président de la Coopérative Agricole JERICO; 10) Cruz Serrano Cortes: ancien Président de "Primero de Octubre", actuellement membre du Mouvement Paysan de Rigores; 11) José Soto: diplômé en droit et sciences sociales travaille au Centre Technique San Alonso Rodriguez comme avocat pour le Mouvement Paysan d'Aguan, le Mouvement Paysan de Rigores et d'autres groupes paysans de la région confrontés à des conflits agraires. En outre, 151 paysans, hommes et femmes, ont été traduits en justice pour des soi-disant détournements de fonds et autres délits connexes, et parmi eux des leaders de bases paysannes affiliés au Mouvement Paysan de Rigores, à l'EAC Sohan et Montefresco, à l'EAC Nueva Generación No.2, à l'EAC Iriona Puerto, à l'EAC Brisas del Mar Tres, au Mouvement paysan d'Aguan, à la Coopérative Jerico et à l'EAS Fuerzas Unidas.

La FIAN et La Via Campesina ont observé et analysé différents conflits existant à Aguan, en particulier les cas de Rigores, Primero de Octubre, Jericó et de l'ancien Centre Régional de Formation Militaire (CREM), et ils ont souvent fait part de leur préoccupation aux autorités honduriennes. Ils en ont conclu que l'absence de solution tient à l'inexistence d'une politique foncière conforme au mandat constitutionnel de la Réforme Agraire. Si les conflits agraires sont dans l'impasse, s'ils s'intensifient et connaissent une escalade, comme dans d'autres régions du pays aussi, c'est surtout parce que le gouvernement actuel n'a pas résolu l'un des problèmes les plus urgents du pays

Colombie: „Liberté pour notre Mère la Terre“. Indigènes et paysans luttent pour la Réforme Agraire

Depuis le 12 octobre 2005, des groupes d'indigènes et de paysans occupent pacifiquement plus de 12 fermes du Département de Cauca pour exiger des mesures de réforme agraire. Les forces armées ont tenté de les en expulser, faisant plus de 57 blessés. Le gouvernement de Cauca a accepté d'entamer des négociations avec certains des occupants, mais pas avec tous. En même temps, le Gouverneur a fait des déclarations visant à discréditer les groupes et communautés en les associant au trafic de drogue, à la guérilla et au terrorisme. Depuis début octobre des individus en uniforme arrivent dans la région et il pourrait s'agir de groupes paramilitaires. Le risque de massacre n'est pas à exclure.

Historique

La répartition des terres en Colombie est extrêmement injuste : 0,4 % des propriétaires, environ 15 000 personnes, contrôlent 61 % des terres enregistrées dans le pays. Dans le Département de Cauca, indigènes et paysans souffrent du manque de terre, ce qui les oblige à cultiver de petites parcelles de terre de mauvaise qualité. D'après les estimations de 1998 faites par l'ancien Institut de Réforme Agraire, il manque 162.164 hectares de terre aux 64 réserves indigènes de Cauca.

Ces revendications des communautés indigènes de Cauca ne sont pas nouvelles: en 1995 les réserves ont déclaré l'état d'urgence économique, sociale et culturelle, et après une protestation qui a bloqué l'Autoroute Panaméricain pendant trois jours, le Gouvernement colombien leur a promis des terres productives. A ce jour, le Gouvernement n'a pas tenu sa promesse vieille de dix ans. En fait, le budget officiellement prévu pour des acquisitions foncières a été fortement restreint ces dernières années.

Les difficultés que connaissent les zones rurales en Colombie ont entraîné ces derniers mois une agitation croissante dans les communautés indigènes, paysannes et afro colombiennes de différentes régions. Début septembre cette année, des indigènes du peuple Nasa (Paeces) ont occupé la ferme "La Emperatriz" dans la commune de Caloto, Cauca, pour exiger du Gouvernement colombien qu'il respecte les engagements pris devant la Commission Interaméricaine des Droits Humains concernant l'élargissement de la réserve "Huellas Caloto" en compensation de la responsabilité de l'Etat dans le massacre de 20 indigènes de la communauté Nasa en 1991.

Le 12 octobre, des communautés de paysans ont occupé la ferme "Miraflores" entre les communes de Corinto et de Miranda; deux parcelles du "corregimiento" (unité administrative la plus petite) Gabriel López, dans la commune de Totoro; et l'une des terres de Las Guacas, à l'est de Popayán. Les communautés des

réserves La Aguada San Antonio, Caldono, Pueblo Nuevo, Pioyá, Las Mercedes et La Laguna Sillería, situées dans les communes de Caldoso, Silvia et Piendamó, ont occupé la ferme "El Japio", située entre Caloto et Santander de Quilichao ; la communauté Nasa de Kísgó a occupé la ferme "Los Remedios" dans la commune de Silvia, et une communauté indigène du peuple Misak (guambianos) a occupé la ferme "Ambaló" dans la même commune. Depuis le 18 octobre, des communautés indigènes et paysannes ont occupé les fermes "Coconuco" et "Los Rincones" à Puracé et les fermes « Fátima », "Santa Teresa", "San Ignacio" et "La Selva" à Popayán ; et aussi les parcelles Pisochago, Achaquí.

Pour la ferme "La Emperatriz", le Gouvernement national a signé le 13 septembre un accord promettant de créer une commission de suivi dans un délai de 15 jours. Malheureusement, malgré la surveillance internationale, il ne tient pas ses promesses. Le 14 octobre, les autorités départementales de Cauca acceptèrent de négocier avec les paysans occupant l'hacienda "Miraflores" et d'autres terres, et promirent des mesures pour résoudre leurs problèmes fonciers. Elles entamèrent un dialogue avec les indigènes Kísgó, et s'engagèrent à leur octroyer la propriété de "Los Remedios" qui était remise en question à cause d'un enrichissement illicite. En revanche, dans tous les autres cas, les autorités départementales et nationales refusent de négocier avec les occupants.

IV. Rapports

1. Rapport sur les droits paysans, Indonésie.

Rapport sur des Droits des Paysans

I On ne peut pas comprendre les problèmes agraires, particulièrement en Indonésie, en regardant globalement les relations des paysans avec la société, l'économie ou la politique. Si ces relations sont équilibrées, il y a relativement peu de conflits, par contre s'il y a déséquilibre, il y a conflit. Les conflits ont lieu quand il y a un désaccord entre paysans ou entre les intérêts des paysans et des propriétaires terriens ou bien par rapport à l'accès aux terres.

Les causes des conditions qui mènent aux déséquilibres sont au nombre de trois : la possession et le contrôle injuste des terres, la répartition arbitraire des terres et les problèmes d'accès aux terres. Suivent 3 cas importants de violence contre les paysans du FSPI en Indonésie pendant l'année 2005.

1.1 Les causes du conflit à Tanak Awu

Les différents points de vue à propos de la terre, entre des paysans du Tanak Awu et le gouvernement local du Nusa Tenggara Occidental ont donné du fil à retordre au projet de l'aéroport international. La région de Tanak Awu consiste en 556 hectares de rizières, 422 hectares de terre drainée, 86 hectares pour logements et 13 hectares pour usages divers. Dès le début, les paysans ne voulaient pas céder leurs terres pour ce projet, mais finalement, ils les ont vendues à Angkasa I S.A., de force. Le gouvernement, à cause d'un délai à respecter, n'a négocié avec les propriétaires terriens ni les conditions de la vente ni le prix. Comme il était pressé, le gouvernement a utilisé l'intimidation contre ceux qui refusaient de vendre et même ceux qui seulement critiquaient le projet d'un aéroport.

Le 18 Septembre 2005, pendant un rassemblement pour la Journée nationale des paysans, la

police a ouvert le feu contre les paysans. 27 paysans ont reçu des balles et 6 autres battus. En même temps, 4 paysans ont été incarcérés. Ce conflit continue actuellement. Les intimidations et incarcérations continuent aussi ; dernièrement, au début janvier, le président de l'organisation locale, M. Lalu Khaerudin, a été incarcéré avec trois autres paysans.

Le 29 novembre 2005, le gouvernement a exproprié des terres de paysans de la région de Lombok Centrale de Tanak Awu. Un énorme bulldozer attendait à coté pour aplanir les terres. Tout était en place pour la cérémonie de la pose de la première pierre de l'aéroport. En raison de la lutte des paysans pour défendre leurs terres, il y avait 10 camions de policiers sur place.

Dix paysans donc de la région de Lombok Centrale de Tanak Awu, Nusa Tenggara Occidental, qui essayaient de défendre leurs terres et de lutter contre l'expropriation, ont été arrêtés. Ces paysans, tous des hommes, pour lequel nous n'avons que 6 noms pour le moment, sont : Mamiq Mariana, M. Nurhanah, M. Musanif, Mamiq Fit, M. Masiah et M. Anita. Ces paysans ont fait face, pendant toute la matinée, à dix camions de policiers du gouvernement local et de l'armée. En plus des terres agricoles, une mosquée a aussi été expropriée. Le gouvernement prétendait qu'une autre mosquée allait être construite dans l'enceinte de l'aéroport, pour la remplacer. Cette lutte aussi continue ; la Commission des Droits de l'Homme est actuellement en train d'enquêter sur la violence et les injustices sociales et économiques commises dans cette région.

1.2 Le cas du paysan de Cibaliung-Banten : Violence et incarcération

Ceci est un exemple de l'oppression (contre le peuple (les paysans du Cibaliung, sous-District de de Cibaliung, district de Pandeglang-Banten), au profit des investisseurs (Entreprise de Sylviculture Étatisée Unité III de Perhutani, Java Oriental). Il y a 5 villages dans le sous-district de Cibaliung : Cibaliung, Sukajadi, Mahendra, Mendung et Cibingbin. Cibaliung se trouve dans les collines près de Perhutani. Depuis 1930, les paysans vivaient et cultivaient les terres à CibaliungBanten et Pandeglang-Banten. Les colonisateurs hollandais ont instauré une taxe (connue dans le temps comme « Cap Singra » ou Lion Brand), aujourd'hui comme girik. Cette taxe contribue au programme de reforestation géré à Perhutani, auquel les paysans prennent part.

Toutefois, les habitants des alentours de la forêt subissent des mauvais traitements de la part des entreprises Perhutani, BKPH Cikeusik et KPH Banten, qui prétendent que Perhutani est le propriétaire des terres des paysans. Cette dispute devient un conflit long et pénible, avec son lot de procès d'intimidations et d'incarcérations. Les fermiers de Cibaliung affirment être propriétaires des 100 hectares de terre que réclame Perhutani ; en fait il y a 300 paysans, tous munis d'un certificat de propriété : Ils payent tous la taxe sur leurs terres, ce qui prouve que la propriété des terres est légale et reconnue par le gouvernement.

Malgré cela, fin 1999, Perhutani, secondé par le gouvernement local, réclamait les terres et, le 5 mars 2000, les fonctionnaires de Perhutani avec le gouvernement local ont prononcé l'expropriation des terres et des maisons des paysans. En même temps, la police a détenu les paysans qui faisaient de la résistance et ceux qui incitaient d'autres à la faire.

À la fin, 17 paysans ont été arrêtés par la police, traînés devant la tribunal et condamnés chacun de 1 à

2 années de prison. Bizarrement, le chef d'accusation était le vol de bois dans la région de Perhutani, et non les événements liés à la controverse sur les terres.

La même chose s'est reproduite en décembre 2000 où 150 paysans réclamaient 200 hectares de terre. Ils ont réussi à occuper les terres, mais les 11 et 12 novembre 2001, 40 d'entre eux ont été incarcérés sans procès. Là encore, ils étaient accusés d'avoir volé du bois à Perhutani, et il leur était refusé l'aide judiciaire.

L'expropriation des terres et l'incarcération arbitraire des paysans de Cibaliung continue. Récemment, deux autres paysans, dont un âgé de 92 ans, ont été incarcérés pour environ 8 mois, encore sous le chef d'accusation de vol de bois. L'intimidation perpétrée par Perhutani, à l'aide de la police, peut être considérée comme du terrorisme. Des paysans de Cibaliung sont devenus des suspects et l'administration de Perhutani, la victime. La police a réduit en cendres beaucoup de maisons et saccagé beaucoup de terres agricoles ; elle a même embarqué du bétail en camion et puis l'a abattu. Pendant les procès au tribunal, les paysans n'ont pas l'impression d'un procès équitable.

Plusieurs paysans, après avoir passés des années en prison, ont été relâchés la nuit, afin d'éviter des manifestations.

3. 5 membres de la Syndicat des paysans de Sumatra du nord restent incarcérés dans la controverse contre leur syndicat et le l'Unité II du Bakrie Sumatra Plantations S.A. de Bandar Pasir Mandoge.

- Cette lutte pour les terres se passe au village de Sei Kopas, dans le sous-district de Bandar Pasir Mandoge, dans le district de Asahan. Le nom du village fut Silau Jawa. Le défrichage des terres a été accompli par des paysans en 1953.
- En 1983, le prince régent de Asahan de l'époque, le Dr. Bahmit Muhammad, a incité la population à vendre leurs terres (environ 674 hectares) au gouvernement local afin de constituer une Plantation Centrale des Peuples.
En réalité, sans explications, les terres sont devenues la propriété de la BSP S.A. (Bakrie Sumatra Plantations).
- En 1999, La population de Sei Kopas a formé « Maju Bersau », une coopérative de paysans composée d'environ 250 foyers afin de réclamer les terres qui n'ont jamais été utilisées par la Plantation Centrale des Peuples.
Comme le gouvernement local a ignoré la réclamation des paysans, ils se sont approprié les terres en question. Les paysans ont commencé à cultiver les terres en plantant des cultures d'alimentation et de d'autres produits et bâti trois immeubles. Il s'agit de 220 hectares de terre.
- Le 31 mars 2005, pendant une réunion, les paysans de Bandar Pasir Mandoge Unité II et la Maison locale d'Asahan ont signé un accord précisant que ni le PTPN III Huta Padang Plantation parti, ni le PTPN IV Sei Kopas, ni Jaya Baru S.A. de Sei Kopas et ni le BSP S.A. de Kisaran, n'intimideraient les paysans ni saccageraient leurs terres
- Le 7 avril 2005, une réunion a eu lieu à la Maison locale d'Asahan entre les paysans et PTPN III Huta Padang Plantation, PTPN IV Sei Kopas, Jaya Baru S.A. de Sei Kopas et BSP S.A. de Kisaran. La

réunion s'est terminée avec un accord précisant que les terres exploitées par les paysans ne pouvaient être saisies par les entreprises.

- Le 18 mai 2005, le gouvernement du district d'Asahan a provoqué une réunion ordonnant au chef du sous-district de Bandar Pasir Mandoge de résoudre le conflit entre le peuple et l'entreprise.
- Le 18 août, 5 personnes de Sei Kopas ont été convoquées par la police pour destruction des terres à cet endroit à savoir, Bonar Manurung, 48 ans ; Julia br. Manik, 55 ans ; Sulaiman Tobing, 40 ans ; Masri br. Tampubolon, 45 ans ; et Charles Manurung, 26 ans.
- Le 19 août, les membres de la coopérative agricole « Maju Bersatu » ont rencontré deux gardes chargés de la sécurité, Mangunsong et Sutrisno, qui ont avoué avoir volé du bois, sur ordre de l'entreprise, dans deux villages en dehors de la poche de résistance, ladang Hasibuan et ladang Ma Toni, pour que les paysans soient accusés. Ces deux diffamateurs ont fait leur rapport à la police d'Asahan et à Bandar Pasir Mandoge. Ils étaient accompagnés par Hesti Dolok Saribu et Sibuea.
- Le 23 août 2005, le police d'Asahan a convoqué cinq personnes accusées injustement de destruction des terres pour les confronter aux gardiens de sécurité de l'entreprise. Malheureusement, les cinq paysans ont été retenus par la police d'Asahan.
- Depuis, les membres de la coopérative agricole « Maju Bersatu » et autres paysans de la Unité II de Bandar Pasir Mandoge d'Asahan font le siège à la police d'Asahan en demandant que leurs amis soient relâchés.
- À présent (janvier 2006), le tribunal va tenter un procès avec accusation de destruction de terres dans la plantation. (Source : Syndicat des paysans de Sumatra du nord) (SPSU).

2. Rapport sur la situation des droits de l'homme pour les paysans colombiens.

Le déplacement en Colombie c'est le déracinement des paysans, indigènes et afro descendants; sont eux les victimes, les morts des massacres, tortures, disparitions; sont eux les veuves et les orphelins dans un conflit que ne les appartient pas. Un conflit orchestré, nourrie et soutenue par un gouvernement fasciste au travers du paramilitarisme, avec une castration de toute forme de développement possible. Un conflit ou parmi un déplacement massif, existe une appropriation goût à goût, du patrimoine de ces victimes de la violence politique. Un conflit, en fin, ou le déracinement totale de nos terres obéi a une politique définie d'intérêts pour les multinationales, les grands propriétaires terriens, les narcotrafiquants, les structures de domination et pouvoirs politiques. On refuse, alors, le Plan Colombie, le Plan Patriote, la politique de "sécurité démocratique" avec leurs soldats paysans, le réseau d'un million d'informateurs, en fin tout ce qu'institutionnalise aussi une contra reforme agraire.

- ? Il y a un processus de contra reforme agraire aujourd'hui en Colombie, avec plusieurs visages et mis en marche au travers diverses stratégies : narcotrafiquants, implémentation de grands projets d'extractions et d'exploitation des ressources naturels, mégaprojets agricoles industriels (palme africaine, cacao,...), expansion du bétail, projets ecotouristiques, parmi autres. Chaque zone possède ces particularités et chaque stratégie signifie une différenciation dans les formes concrètes de manifestation et comportement de chaque acteur (configuration du conflit armé, rôle de l'Etat, présence d'organisations, niveaux d'investissements, existence d'infrastructure,

...) La nouvelle loi forestière affecte négativement la biodiversité, spécialement les ressources hydriques, et aux communautés noirs, paysannes, etc.

- ? Légalisation du paramilitarisme et Réélection Présidentiel: C'est important tenir en compte l'actuel processus de demobilisation des paramilitaires avec une stratégie de légalisation et exploitation des terres volés a sang et feu. Il faut regarder aussi la signification des certains processus de repopulation et de changements dans le modes de manifestation du conflit armé ; ceux-ci faudrait-il les analyser dans chaque région dans une perspective politique d'un gouvernement que veut la réélection et que légalise en mouvements et parties politiques les gens paramilitaires demobilisés et qui sont jugés par crimes contre l'humanité, par la guerre ou par le génocide. Sont eux qui exercèrent la pression et les influences dans les territoires dominés pour continuer avec la direction politique de l'actuel président. Alvaro Uribe Velez, le président, a été récompensé de son compromis avec les Traités de Libre Commerce, TLC, l'ALCA, l'invasion a Irak, les conflits dans les frontières avec l'Equateur et le Venezuela, et autres.
- ? Violations aux Droits Collectifs: En rapport avec ces droits on peut distinguer les déplacements massifs de paysans, afro descendants, indigènes et femmes, souffrant les délits commis par l'Etat: pollution de l'environnement dans la campagne avec les fumigations au glyphosate et chimiques interdits par l'OMS (crime écologique et dévastateur pour la santé humaine qu'arrache les cultures), destruction de réserves naturelles, violation au droit pour une vie digne, droit a l'alimentation, l'habitation, l'éducation, la terre, le territoire, le travail et la culture parmi autres.
- ? Reformes a la justice, les conditions de travail, et la situation politique: On refuse ces reformes que rendent évident les violations aux droits consacrés dans la constitution nationale et dans les traités internationaux. Ces reformes entament les massacres de travail collectif, les privatisations des services publiques, la liquidation d'entreprises au détriment des droits syndicaux, agraires et autres, la annulation de toute possibilité d'organisation, travail, protestations et mobilisation pacifique. Les structures et appareils répressifs militaires prends des privilèges spéciaux; la nouvelle loi dit de "justice et paix", conçue comment une récompense et une reconnaissance aux acteurs des crimes de guerre, contre l'humanité, de génocides et ethnocides, a permis dessiner certaines politiques de l'Etat qui les emmenèrent a la conduction du pays; chose, que entre autres, font depuis le Congrès de la République avec plus du 50% de la participation, et donc la légitimation de la prise de pouvoir des processus politiques régionales que financent mairies, préfectures, assemblées et conseils de régions ainsi comment le control des services publiques.
- ? Persécution aux Organisations et Leaders Paysans: Depuis 1960 et jusqu'au 2006, diverses organisations, mouvements, communautés et secteurs ont été persécuté, harcelés, détenues,

torturés, exterminés a cause de notre travail sociale, politique, cultural, etc. On a été deporvues de nos travaux, notre terre, nos territoires. Sont les organisations paysans, agraires, indigènes, de femmes et afro descendants qui ont apporté comme quata de sacrifice plus de 1000 leaders assassinés dans les derniers années, détentions massives indiscriminées. On nomme par exemple: ANUC UR, FENSUAGRO, FENACOA, ANMUCIC, ONIC, PCN, CND, FEMMES, JEUNES, ETUDIANTS, ASSAMBLÉES D'ACTION COMMUNAUTAIRE; tous et toutes avec un lien a la campagne colombien; on est face a réalités sans un lien real avec la justice colombien, bien au contraire envisagent processus d'impunité, discrimination, exclusion et persécution.

Pour tout les aspects décrits jusqu'au maintenant ont demande au peuple colombien et a son gouvernement qui fait partie des Hautes Courtes, Tribunaux Internationaux et Organismes Internationaux de Droits Humains :

1. Rechercher et répondre par les crimes commises par Omission et Action de l'Etat Colombien toute au longue de l'histoire, contre le mouvement paysan colombien et les organisations sociales et politiques.
2. L'Etat Colombien doit se responsabiliser de trouver la vérité, donner justice et chercher une vraie réparation aux victimes.
3. Protéger la campagne dans son contexte en général avec politiques de l'Etat qui peuvent possibiliter une redistribution réel de la terre, une protection de la biodiversité, des communautés, une économie paysanne, ainsi comme rendre visible leur apport et sa reconnaissance historique et politique de son vraie rôle pour le pays.
4. Pour l'existence d'une paix réelle en Colombie il faut donner la priorité et rendre propice une véritable Reforme Agraire pour les 14 millions des gens habitent les campagnes, indigènes, paysans et afro descendants.
5. On exige au Gouvernement Nationale la suspension des fumigations indiscriminés avec le glyphosphate contre les communautés paysans pour attenter contre les Droits Humains en Colombie. On demande la réparation aux communautés des victimes dues aux fumigations
6. On demande a la communauté international, l'exigence pour la suspension des fumigations contre les paysans en Colombie ainsi comme une vérification aux fumigations en territoire colombien pour attenter aux Droits Humains. La communauté international doit exiger au Gouvernement d'Alvaro Uribe Velez, la réparation totale des Victimes des Fumigations avec le glyphosphate.

3. Rapport venant de Haïti.

LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI:

Haïti, due ces caractéristiques de pays envahi, est une des nations du Caraïbe avec le plus de violations de droits.

LE DROIT A LA VIE: Fruit d'une instabilité politique et social, conséquence aussi d'une grande crise économique et politique qui dure depuis plusieurs longues années, Haïti a connue une ambiance d'insécurité due a une violence institutionnalisés depuis l'Etat et une violence de délinquance, qui font que la vie humain ne possède aucun valeur.

Un pays d'abord envahi par les Etat Unis et légalisé ensuite cette intervention américaine, par les Nations Unies avec la participation d'autres pays. La Minustad est la force que guide et gouverne l'ordre dans cet pays, générant constantes affrontements entre les envahisseurs et les gens d'Haïti qui refusent cette invasion avec le résultat de plusieurs mortes et blessés jour par jour.

La présence aussi de bandes armées qui s'affrontent entre eux touche la vie de centaines de personnes d'Haïti; existe donc, une claire violation au droit des gens d'Haïti a la vie.

LE DROIT A LA SANTÉ: Malgré la présence de centaines de médecins cubains dans l'île, le service de santé n'existe presque pas. Cela fait que les gens d'Haïti ne possèdent pas le droit a la santé, par manque d'infrastructure, médicaments et l'application d'un plan de santé général.

LE DROIT A L'EDUCATION: 40% de la population d'Haïti es analphabète total o pas fonctionnel. Le système éducatif national est précaire et milliers d'enfants et adolescents manquent de salons. Fruit de cette précarité, les gens ne reçoivent pas une éducation approprié et leurs droits son niés parmi un grand pourcentage de la population.

La même situation est-il applicable aux droits civiles et politiques et a la répression maintenue contre la population qui demande le respect aux leurs droits mais que sont réprimés violement par le gouvernement au service des troupes d'occupation.

La taux de chômage est d'un 55% dans la population économiquement active. La vie des gens d'Haïti est donc très précaire et il n'y a pas une solution de la part du gouvernement qui doit garantir le droit a un travail digne que puisse donner une existence soutenable.

LE DROIT A LA TERRE: c'est un autre droit limité en Haïti, avec une grande population rurale qui ne possède pas un bout de terre pour la travailler. Pour ceux qui en possèdent un peu, la terre est toujours de basse qualité, sans infrastructures pour pouvoir transporter les récoltes aux villes (manque de chemins, routes, etc.) et sans initiatives de la part du gouvernement pour des accessoires techniques, des aides économiques et faciliter la vente des produits, générant ainsi la faillite de la vente des produits nationaux y la

dépendance d'un grand pourcentage de produits étrangers. Le droit à la souveraineté se trouve violé face à la dépendance du peuple haïtien des produits externes.

ENVIRONNEMENT: Le pays atteint une déforestation de plus de 95%. Ceci a commencé à l'époque de la colonie et ça existe encore due à l'inconscience qui a contribué à la désertification d'un grand partie du sol et la morte des dizaines de fleuves, rivières et ruisseaux, étant une grave menace pour la survivance de cet pays.

Comme conclusion, Haïti c'est un pays à qui a été arraché le droit à une souveraineté politique, économique et militaire, qui a pas de sources de travail, pas de terre pour la production d'un marché nationale et avec services de santé, éducation et d'habitation très précaires. Haïti est un pays pour qui vaut la peine qu'on lutte pour l'aider à sortir de la crise et ainsi se développer comment un pays avec sa propre économie indépendante, un pays qui prend tous les droits volés, un Haïti libre et souverain, développé pour vivre en pleine harmonie avec son voisin, la République Dominicaine.

ENVIRONNEMENT, REP. DOMINICAINE:

Depuis plus de 10 ans, les Organisations Populaires de San Cristóbal et Peravia (écologiques et pas écologiques), se sont mobilisés pour lutter d'une ou autre forme mais de façon régulier pour le problème de "l'eau". Pas besoin d'être technicien docteur en sols ou un spécialiste environnementale pour se rendre compte qu'il y a quelque chose avec les fleuves Nizao, Nigua, Haina et ses affluents. Depuis plus de 10 ans il y eu des installations dans les rivières sans aucun requis technique.

Ces installations ont brisé la dynamique naturel entre les forêts de galerie et le fleuve, que a entamé pas seulement un déséquilibre écologique affectant la qualité de l'eau et la vie des espèces habitent le fleuve et le paysage, mais a provoqué aussi une réaction que a affecté la direction du fleuve, autant vers le bas comme vers le haut. Il y a, tout d'abord, une érosion que remonte (vers le haut) et une autre latéral (qui détruit les marges et les terres agricoles productives dans les bords du fleuve) ainsi comme une altération de son flux normal. La voracité des machines mécaniques, des dragueuses ou des tractopelles ont brisé la couche naturel des aquifères, qui ont été abattues, (descente et postérieure sécheresse) et on facilité l'évaporation et filtration profonde. Cette histoire de morte et destruction de la biodiversité aquatique, des entités vivants représentés par la forêt et la faune associé, de rupture de l'harmonie du paysage et du pollution avec des hydrocarbures et finalement d'altération de profil hydrique longitudinale que finissent en tas, trous et flaques, aditions et considérés dans sa totalité, ont créé un impact majeure ou pareil à celle d'une déforestation à la tête du fleuve. Dans la ville de San Cristobal on perçoit une manque d'eau ou en termes des autres existe une manque de fleuves, de platanes, de poissons et de tout, en fin, une manque qui va au détriment de la qualité de vie des personnes qu'habitent les communautés voisines.

Pour cette raison, les organisations qui travaillent avec l'environnement en San Cristobal et Bani et autres organisations solidaires nous sommes articulés dans un effort sans précédents pour éviter que les

installations et ces entreprises continuent a desertifier nos communautés. On a réussi que le gouvernement déterre du marge du fleuve Nigua a l'entreprise COCIMAR et on a amené 6 autres entreprises devant les tribunaux qui ont pas de licence et un plan soutenable, a coté du fleuve Nizao. Ces procès judiciaires vont en avance et malgré le fait que les patrons ont investi beaucoup d'argent pour désarticuler les procès, nous on est optimistes avec les résultats a venir. Nos techniciens ont collaboré avec documents, résultats d'études faites par des spécialistes dans les lieux affectés. Nos avocats ont réussi dans l'utilisation de cet matériel, les organisations on a appuie avec la gestion et la logistique dans le procès et le peuple consciente ha donné du soutien morale dans cet chemin sans retour.

Dans l'ordre suivant on veut attirer l'attention du pays et de tous et toutes les citoyen/nes de Provinces de Peravia et San Cristobal avec les points suivants:

1. Ceux-ci ne correspondent pas aux listes des organisations, mais a ceux de tous les peuples qui sont affectés par la voracité des entreprises et par l'utilisation irrationnel des ressources naturels qui enrichissent personnes particuliers avec le patrimoine national.
2. On sait que ces entreprises d'extraction sont importantes pour notre pays. Pour cela on propose des alternatives concrètes, moins dangereuses pour l'environnement et pour nos citoyens, et au longue terme moins chers et avec une meilleure qualité.
3. On comprend que cette lutte ne puisse pas être affronté seulement par le peuple. C'est nécessaire que le Secrétariat de l'Etat pour l'Environnement et les Ressources Naturels avec M. Max Puig et en vertu du décret 257, de 1986, du décret 296, de 1999 et de la dernière loi 6400, prend intérêt dans la problématique, pas a notre faveur, mais avec une impartialité qui donne des résultats justes et a longue terme.
4. Notre intérêt, loin d'endommager quelqu'un, est d'éviter une catastrophe naturelle comme celle de Jimaní, (selon nos techniciens assesseurs c'est possible avec la continuation des extractions dans autres fleuves) et les morts, comme celle du défenseur du fleuve Nizao, Sixto Ramírez "El Maco".-
5. La présence de la presse, de nos politiciens, des organisations et de toutes les personnes sensibles a la cause du peuple s'avère nécessaire pour le procès qu'on vit maintenant et que doit être historique pour la préservation de nos ressources naturels.
6. Ce-ci est une invitation formelle pour les prochains jugements de fond a San Cristobal.
7. On veut que soit claire que la décision de nos organisations d'amener cette lutte jusqu'au dernières conséquences c'est incassable. On comprends qu'elle est une lutte pour l'eau, pour la vie et pour l'ampliation des capacités de tous nos citoyens.

Une grande personne proche de l'environnement a-t-il dit: Il est arrivé l'heure de donner un peu de respiration a nos fleuves, d'effacer cette image horrible des courants d'eau languissants, secs et avec des marges détruites par les tractopelles, ces créatures épileptiques et apocalyptiques, qui prends l'idée du développement comme la seule recette qui nous a été vendue comment formule magique pour atteindre le bonheur. Il est arrivé l'heure de dire aux entrepreneurs qu'eux peuvent pas continuer a arracher les entrailles aux fleuves, l'heure de dire au pays : Stop ! Nous, ces enfants, fils et filles, on peut pas continuer a être les bourreaux de notre mère la nature, qui nous a donné la vie et qui nous soutienne.

On doit signaler que le 30 décembre 2005, l'entreprise MARCANO S.A., a été condamné. Avant il y avait aussi été condamné l'entreprise ALBA SÁNCHEZ y ASOCIADOS, cette dernière responsable de l'assassinat de notre compagnon écologiste Sixto Ramírez, le 12 octobre 1998, pendant qu'il lutté pour la protection du fleuve Nizao.

4. Rapport de la lutte de la Via Campesina pendant la conférence OMC à Hong Kong.

La lutte de Via Campesina pendant la rencontre ministériel de l'OMC à Hong Kong. Le compte rendu de la délégation bangladaishi, la délégation indonésienne et la délégation thaïe.

Via Campesina était présent à Hong Kong en décembre 2005 ; la nuit du 17, des centaines de paysans ont été arrêtés par la police de Hong Kong, accusés de rassemblement illégale. Beaucoup étaient relâchés au bout de 24 heures et 14 autres manifestants mis en liberté sous caution. Début mars, 2 paysans appartenant à la Ligue des Paysans Coréens seront obligés de se présenter devant le tribunal à Hong Kong. Voici les comptes rendus de la délégation Via Campesina racontant la façon dont ils étaient traités pendant des interrogatoires de la police hongkongaise.

BFK BANGLADESH

Nous, 3 Bangladaishi, avons été retenus à Hong Kong pendant deux jours. On nous a relâché le 19, à 23h30, ce qui fait que nous avons raté notre vol de nuit. Salina, grâce à l'intervention directe de notre consulat, a été relâchée dans la matinée du 19 et a pu attraper le vol.

Cependant, dans le cas de Salina, il y a eu violation des droits de l'homme. D'abord elle a été amenée dans un endroit insupportablement chaud. Quand elle a essayé de s'en échapper, elle a été traînée par terre brutalement jusqu'à une cellule extrêmement froide où on lui a demandé d'enlever sa robe et de mettre une couverture offerte par une policière. Quand elle a refusé d'enlever sa robe (un vêtement bangladaishi qui s'appelle un sharee), la policière la lui a arrachée puis a essayé d'enlever ses sous-vêtements aussi. Elle s'est défendue de toutes ses forces. La policière n'arrivant pas à la déshabiller complètement, a appelé un policier qui a réussi à arracher les derniers lambeaux de ses vêtements.

Ensuite, elle a été enfermée toute seule dans une cellule froide sans eau ni nourriture. Pendant toute la nuit, elle n'a pas utilisé la couverture, pour protester contre la maltraitance. Enfin, le lendemain matin, en présence du consulat bangladaishi, elle a été relâchée.

Je ne crois pas que ces agissements crapuleux de la part de la police sont connus. Cet événement peut, peut-être, aboutir à procès dans le cadre de la violation des droits de l'homme auprès d'une cour internationale ou de *la International Human Rights Body*.

FSPI Indonésie

Voici une courte histoire d'un incident qui s'est passé la nuit du 17. L'action pacifique et non-violente de Via Campesina a tourné en chaos à cause de la police hongkongaise. La police est totalement responsable de ce qui s'est passé et nous exigeons justice pour toutes les conséquences néfastes et toutes choses affligeantes que nous avons subies depuis le 17 jusqu'à maintenant. Pour l'histoire, 14 de nos amis de Via Campesina sont actuellement encore en prison à Hong Kong.

Quand nous avons été arrêtés, nous avons subi beaucoup de traitements inacceptables. D'abord, pour la procédure de détention ; la police ne nous a jamais donné les raisons de ces arrestations. Ça s'est passé à 4h du matin, et la police hongkongaise n'a pas respecté un de nos droits de base, essentiel le droit d'être alimenté.

Premier lieu : l'entrepôt.

D'abord, nous tous (Je me souviens que nous étions tous d'origine des pays différents faisant partie de Via Campesina Corée, Thaïlande, Pays Basque, France, Timor Lester etc.) ont été amenés à un endroit qui s'appelle Kuhn Tong, vraisemblablement un entrepôt ou bien une sorte de lieu d'entraînement pour chiens (K9). Nous étions là, assis, à attendre, sans nourriture ni eau. Pour les Indonésiens, qui n'avaient pas mangé la veille, c'était très dur. La nuit du 17, nos amis ont essayé par trois fois d'entrer dans le district de Wan Chain où nous étions, pour nous apporter de la nourriture, mais à chaque fois la police les a empêchés d'entrer.

Puis, la situation s'est empiré à cause du froid qu'il faisait. Quelques-uns des Indonésiens, qui ne supportent pas le froid, ont commencé à défaillir. On nous a interdit d'aller aux toilettes au début, puis la police nous a amenés un à un, pour se soulager, nous traînant par terre comme des criminels. Un sceau a été mis à la disposition de ceux qui ne pouvaient se retenir.

Second lieu : encore un guet-apens.

La police nous avait dit que si nous déménageons pour un autre bâtiment, nous serions au chaud et nous aurions du quoi manger et boire. Nous leur avons donc obéi. Mais en fait ce n'était pas vrai. On nous a demandés de signer une lettre de détention, un formulaire où la police avait déjà coché une case. Il y avait 3 cases sur le formulaire : 1er, personnes sous la garde de la police 2nd, personnes sous la garde de la police sous l'ordre d'un magistrat 3ème, personnes sous une enquête criminelle. On nous a ordonné de la signer : nous n'y comprenions rien. Toute aide de nos amis de l'extérieur ou d'un conseiller juridique nous a été refusée. On nous a autorisés à parler avec un traducteur qui était tellement inefficace que je peux dire qu'il ne valait rien.

Cette procédure fut menée tambour battant. Quelques membres de Via Campesina ont essayé de la contester. Quand certaines personnes, comme Paul Nicholson, Ikwan et d'autres ont commencé à questionner les policiers sur la procédure, ils l'ont noté sur leurs fichiers. Nous ne comprenions pas où ils voulaient en venir.

Troisième endroit : la geôle.

Le dernier endroit et le pire de tous était la prison. Il y avait 23 personnes de la délégation indonésienne incarcérés, dont 3 femmes. On nous a mis dans plusieurs prisons différentes. Nous ne

connaissions pas les localisations exactes, mais la nôtre était peut-être quelque part dans le district de Po Lam.

Comme on dit, « Derrière les barreaux c'est l'endroit le plus froid ». En fait, c'est vrai. Il n'y avait de lits pour personne et les mauvais traitements, n'en parlons pas. Au moins 3 personnes sont tombées malades, et il n'y avait pas le moindre soin médical. On nous a dit simplement d'attendre. Il y faisait 5 degrés, et pour les Indonésiens, qui n'avaient jamais expérimenté un tel froid, ils ne le supportaient pas. Ils nous ont aussi confisqué tous nos survêtements chapeaux, écharpes, tout ce qui nous protégeait du froid. La police nous a fourni une mince couverture par personne et c'était tout.

M. Sawardi Sukirman, qui est plutôt malade et faible, a demandé des soins médicaux. Mais tout le temps de la détention, la police n'a rien fait pour l'aider. Les policiers n'arrêtaient pas de faire des promesses et de dire « attendez, attendez ! ». Peut-être qu'ils avaient peur que nous prenions du poison et nous nous suicidions en prison.

La nourriture était la pire qu'on puisse imaginer. Nous, les Musulmans, ne pouvions pas obtenir la nourriture qui nous convenait. Ce qu'ils nous donnaient, contenait du porc, ce qui nous est interdit. Les Indonésiens s'affaiblissaient d'heure en heure en prison. Heureusement, il y avait de l'aide des amis de l'extérieur. Ils nous ont amenés des manteaux pour résister au froid et des sous-vêtements de rechange, mais ces choses sont arrivées un peu tard, aux alentours de 4h le matin le 19. De plus la police ne nous a pas donné assez d'eau, en conséquence beaucoup de personnes se sont déshydratées, ont eu la peau sèche etc. Puis il y avait une substance suspecte dans l'eau, qui laissait un dépôt jaune. Tous les paysans pensaient que c'était une sorte de somnifère, pour que nous restions calmes.

Il s'est passé aussi plein de choses choquantes : par exemple nous ne pouvions pas téléphoner et le comportement indécent des policiers comme la drague et les attouchements physiques etc.

AOP Thaïlande

Nouvelles du group thaï : parmi des 93 membres de la délégation thaï, 25 femmes et 51 hommes ont été arrêtés. Nous étions incarcérés dans 5 prisons différentes 26 hommes dans celle de Mong Kok, 15 hommes à Jai Sin, 24 femmes et un homme à Sao Mao Ping, 5 hommes à Krung et une femme, plus 4 hommes à Tuen Kwan.

Dans les prisons, les policiers nous ont traités comme des prisonniers émeutiers. Il fait si froid dans les prisons qu'au moins trois femmes sont tombées malade et la police leur a interdit de prendre tout médicament par crainte qu'elles ne s'empoisonnent et ne se suicident en prison. Nous avons essayé d'expliquer qu'il faisait trop froid dans la prison et que nous le supportions pas parce que ils nous avaient confisqué nos chaussettes, nos écharpes et tout vêtement chaud. Ils ont fini par nous redonner nos vêtements chauds. Les toilettes sont un sceau hygiénique placé à l'entrée de la cellule, tout le monde peut voir ce que vous y faites, les policiers qui passent aussi. Nous ne pouvions pas vider ce sceau nous-mêmes, seul un policier pouvait le sortir pour le vider.

Dans notre groupe, il nous était interdit de passer un coup de téléphone à nos familles ou à nos avocats bien que ce soit un droit de tout détenu. Nous nous sommes plaints maintes fois auprès des policiers à ce sujet et ils ont fini par autoriser une personne à passer un coup de fil mais ne nous ont pas autorisés à une rencontre avec un avocat.

Il y avait deux personnes atteintes de sida dans notre groupe. Comme ils sont obligés de prendre des médicaments tous les 12 heures, à 9h et à 21h, ils les avaient emportés avec eux. Ils ont essayé d'expliquer aux policiers que ça faisait 4 ans qu'ils prenaient ces médicaments, mais les policiers les ont empêchés de les prendre. Au lieu de cela, ils ont enchaîné leurs mains, leurs pieds et leur torse et les ont traînés jusqu'à l'hôpital. À l'hôpital, les médecins les ont autorisés de prendre leurs médicaments mais avec des heures de retard. Cela va sérieusement affecter ces sidaïques.

Malgré tout cela, quand on nous a relâchés, nous étions tous de bonne humeur et nous avons beaucoup apprécié nos amis coréens de Via Campesina et leur magnifique solidarité. Certains ont dit que pour rien au monde ils ne manqueraient la prochaine manif contre l'OMC. Au retour chez nous, nous avons été accueillis chaleureusement par 70-80 personnes des organisations alliées. Plusieurs chaînes de télévision et de radio racontaient notre périple en continu pendant plusieurs jours. Quand le premier groupe de femmes est arrivé à Bangkok, nous avons organisé une conférence de presse pendant laquelle nous avons dénoncé les agissements de la police hongkongaise.

Demain, notre réseau va à l'ambassade chinoise pour protester contre les accusations portées contre nos 14 amis embastillés à Hong Kong.
